



LE NAZISME ET L'EXTERMINATION DES JUIFS

Michel Condé

Un document
réalisé par
le centre culturel
Les Grignoux

document complémentaire au dossier pédagogique
réalisé par Les Grignoux et consacré au film
Le Labyrinthe du silence ~ Im Labyrinth des Schweigens
de Giulio Ricciarelli

Table des matières

Le nazisme et l'extermination des Juifs	1
Présentation	3
A. La politique nazie.....	5
B. Les étapes du processus	6
1. La définition.....	7
2. L'expropriation	8
3. La concentration	9
Les premières déportations.....	10
L'exploitation et la famine.....	11
Les conseils juifs	12
Les déportations de la « solution finale »	13
4. L'extermination	13
Les tueries perpétrées par les Einsatzgruppen.....	14
Les chambres à gaz dans les camps d'extermination.....	15
Auschwitz	16
C. Le nombre de victimes.....	18
D. Quelles sont les preuves?	20
E. Qui savait?	22
F. La « solution finale » en Belgique.....	25
Les premières mesures	25
Les déportations	26
La clandestinité.....	27
G. Bibliographie commentée.....	30

PRÉSENTATION

¹ Les nazis ouvrent les premiers camps de concentration destinés d'abord aux opposants politiques dès leur prise du pouvoir en Allemagne (Dachau en 1933, Buchenwald en 1937...) avant même le début de la Seconde Guerre mondiale. Les résistants arrêtés dans les pays occupés seront généralement déportés dans ces camps. Mais, à partir de 1942, les nazis mettent sur pied de véritables centres d'extermination (tels qu'on les dénomme aujourd'hui) de plus petites dimensions, destinés à la « solution finale de la question juive », c'est-à-dire à l'assassinat dans des chambres à gaz des populations juives de tous les pays occupés. Auschwitz présente la particularité d'être d'abord un camp de concentration dans lequel une enceinte réservée sert de centre d'extermination : c'est ce qu'on appelle les Krematorium, qui sont constitués de chambres à gaz et de crématoires destinés à brûler ensuite les corps des victimes (voir page 16 de ce document).

On trouvera dans les pages qui suivent un document complémentaire au dossier pédagogique réalisé par le centre culturel Les Grignoux et consacré au film *Le Labyrinthe du silence* de Giulio Ricciarelli (Allemagne, 2014). Ce document est consacré à l'histoire de la destruction des Juifs d'Europe par les nazis. Si tout le monde a entendu parler de ce génocide, les connaissances d'une grande partie du public sont souvent approximatives et parfois confuses : des **distinctions importantes** comme celles entre **les camps de concentration** (qui étaient des camps de travail même si le taux de mortalité y était effrayant) et **les centres d'extermination** (Chelmno, Treblinka, Belzec, Sobibor... destinés uniquement à une mise à mort immédiate des victimes¹) sont fréquemment ignorées; de **nombreux faits criminels** sont également **méconnus** comme la famine organisée dans les ghettos de la Pologne occupée ou les tueries perpétrées à ciel ouvert par les *Einsatzgruppen* à l'arrière du front de l'Est; enfin, les **différentes étapes** de ce processus complexe risquent souvent d'apparaître mélangées, ce qui rend incompréhensibles les réactions des uns et des autres (comme le fait qu'en 1940, des Juifs polonais résidant dans la zone occupée par les Soviétiques soient volontairement revenus vers l'ouest, dans la zone occupée par les nazis, où leur vie paraissait alors moins menacée qu'à l'Est).

Alors qu'aujourd'hui, certains nostalgiques du nazisme nient l'existence des chambres à gaz, il paraît donc important d'apporter aux jeunes spectateurs d'un film comme *Le Labyrinthe du silence* des informations aussi exactes que possible, en se basant sur les travaux historiques disponibles. C'est pourquoi nous avons essayé de faire une synthèse, à la fois accessible et complète, de ces travaux dont on trouvera d'ailleurs une bibliographie succincte. Nous espérons que ce travail de vulgarisation permettra aux enseignants de répondre aux interrogations de leurs élèves et de leur apporter les informations indispensables sur cette page effroyable de l'histoire contemporaine.

¹ Sur les estimations du nombre de victimes, cf. ci-dessous p. 18.

L'histoire des persécutions antisémites par le régime nazi est aujourd'hui un fait public, très généralement reconnu. Cependant la logique du processus qui, depuis l'imposition de l'étoile jaune jusqu'à la mise à mort industrielle dans les chambres à gaz, allait conduire à l'assassinat de plus de cinq millions¹ de Juifs, les multiples étapes et les différents épisodes de cette histoire, le partage même entre les faits authentiques, les hypothèses et parfois la rumeur², sont certainement moins connus du grand public. Ce sont les faits essentiels de cette histoire terrifiante que les pages qui suivent entendent retracer.

A. LA POLITIQUE NAZIE

² La rumeur, fondée ou non, naît dès la guerre dans les pays occupés puisque les nazis imposent une politique de secret sur tout ce qui concerne la « solution finale ». Dès cette époque, certains croient ainsi que la graisse des cadavres des victimes des chambres à gaz sert à fabriquer du savon. Aucun fait ni aucun témoignage direct ne permet aujourd'hui d'étayer cette rumeur (cf. Raul HILBERG, *La destruction des Juifs d'Europe*. Paris, Gallimard (Folio Histoire), 1991, p. 836-837, n. 27).

Hitler prend le pouvoir en Allemagne en 1933. Deux grandes lignes caractérisent sa politique depuis ce moment jusqu'aux derniers soubresauts du régime nazi en 1945.

Hitler est d'abord farouchement **nationaliste** : suite à la défaite de l'Allemagne en 1918 et aux conditions très dures imposées par le Traité de Versailles aux vaincus, il est déterminé à restaurer la puissance nationale de l'Allemagne aux niveaux économique, politique et militaire (ce qui entraîne notamment le réarmement du pays) et à imposer ainsi son hégémonie (appelée conquête de « l'espace vital ») à l'Europe sinon au reste du monde. Cette politique agressive conduit d'abord au rattachement (*Anschluss*) de l'Autriche à l'Allemagne en mars 1938, puis au démembrement de la Tchécoslovaquie en mars 1939 et enfin à l'invasion de la Pologne le 1^{er} septembre 1939, qui signe le début de la seconde guerre mondiale puisque, par le jeu des alliances, la France et la Grande-Bretagne déclarent à ce moment la guerre à l'Allemagne. La défaite rapide en mai 40 de la France, considérée jusque-là comme la première puissance militaire d'Europe sinon du monde, permet à Hitler d'attaquer au printemps suivant, en juin 41, le pays qu'il considère comme son dernier et sans doute principal ennemi : l'URSS C'est là que sa politique expansionniste va épuiser les forces allemandes et connaître ses premières et plus importantes défaites (Moscou pendant l'hiver 41-42, Stalingrad pendant l'hiver 42-43).

Le deuxième axe de la politique hitlérienne est son **racisme antisémite**. Trois traits principaux³ caractérisent cette idéologie raciste. D'abord, le Juif est considéré comme **le mal absolu**, responsable de tous les malheurs de la terre, depuis la défaite de l'Allemagne en 1918 jusqu'à la victoire du bolchevisme en Russie en passant par la grande crise économique des années 30. Ce mal est omniprésent, multiforme (puisqu'il réunit des personnages aussi différents que les milliardaires Rotschild et les dirigeants du parti bolchevique en URSS), souterrain, caché (beaucoup de Juifs sont assimilés, notamment en Allemagne, et ne se distinguent donc plus immédiatement de leurs concitoyens) et surtout destructeur : à cette définition du Juif comme « principe de l'impureté et du mal »⁴, l'idéologie hitlérienne adjoint en effet une conception radicale de la lutte pour la vie où la race supérieure « aryenne » (c'est-à-dire allemande) est sans cesse **menacée** dans son intégrité, dans sa nature même, par cette race inférieure, cette « antirace » que constituent, pour cette idéologie délirante,

³ Saül FRIEDLÄNDER, « L'extermination des Juifs » dans *L'Histoire. L'Allemagne de Hitler. 1933-1945*. Paris, Seuil (Points Histoire), 1991, p. 240-241.

⁴ Léon POLIAKOV, *Bréviaire de la haine. Le III^e Reich et les Juifs*. Bruxelles, Editions Complexe, 1986, p. 6.

les Juifs. C'est à ce niveau que s'articulent, on le voit, nationalisme et racisme chez les nazis : « le Juif » (le terme est souvent employé au singulier, ce qui traduit bien le fait qu'il s'agit plus d'un principe — le principe du mal — que d'une réalité nécessairement multiple et souvent contradictoire) est par nature et de toute éternité **l'ennemi** de l'Allemagne, et le redressement national de celle-ci passe alors obligatoirement par l'élimination de la « race » juive. Le troisième trait caractéristique de l'antisémitisme nazi est l'importance démesurée de la **métaphore microbienne** : les Juifs sont systématiquement comparés à des bacilles, à des foyers d'infection, à des poux porteurs de typhus qu'il faut donc détruire pour ne pas être contaminés et mourir à son tour. La comparaison d'abord rhétorique — beaucoup d'auditeurs de Hitler ou des dirigeants nazis peuvent croire avant la guerre qu'il s'agit d'une exagération du discours — sera bientôt prise au pied de la lettre, et les Juifs traités réellement comme des parasites nuisibles et non plus comme des êtres humains.

Cette idéologie, objectivement délirante mais fortement articulée autour de ces trois thèmes, sera progressivement mise en application dès la prise du pouvoir de Hitler en 1933 et aboutira, lors de la seconde guerre mondiale, à l'anéantissement physique des Juifs d'Europe occupée.

B. LES ÉTAPES DU PROCESSUS

Il est très improbable que Hitler et les principaux chefs nazis aient envisagé dès 1933 d'assassiner de manière systématique les Juifs, et encore plus qu'ils aient conçu à ce moment ce qui sera l'instrument le plus terrible du génocide, les chambres à gaz. Les Juifs constituèrent cependant une des premières et une des plus importantes cibles de la politique hitlérienne : il s'agissait bien, pour ces racistes extrémistes, d'éliminer les Juifs d'Allemagne, même s'ils ne précisaient pas quel devait être le sens exact de cette élimination, ni ce que signifiait concrètement pour eux « en finir avec la question juive ». Très rapidement, ils envisagèrent d'**évacuer la population juive d'Allemagne** vers des pays étrangers, et, jusqu'au début 41, circula dans les sphères dirigeantes nazies un vague projet d'expulsion vers Madagascar ⁵.

Si le but ultime de cette élimination de « l'influence juive » est donc resté longtemps mal défini (en fait jusqu'à l'été ou l'automne 1941), cette politique, quel que soit son terme, impliquait, comme l'a bien montré l'historien Raul Hilberg, un certain nombre d'étapes incontournables. Il fallait d'abord **définir juridiquement qui était juif** (et corrélativement qui ne l'était pas), puis **exproprier** les Juifs, c'est-à-dire les priver d'un maximum de biens mais aussi de leurs positions acquises dans la société (et reconnues par elle), et ensuite les **regrouper** systématiquement avant, enfin, leur « **élimination** » (par le meurtre ou l'émigration) de la société allemande.

Avec le nazisme, le racisme antisémite ne se présente plus comme une série de violences brutales et désorganisées mais devient une politique, c'est-à-dire une **action systématique**, méthodique, où les décisions sont prises de manière bureaucratique avec des règles et des quotas à respecter, et où les différences

⁵ Dans l'esprit des nazis, cette émigration forcée aurait de toute façon été fort peu pacifique et se serait déroulée dans le sang et la violence. Quand il l'évoqua dans un discours de l'été 1939, Alfred Rosenberg, un des idéologues les plus extrémistes du parti nazi, déclara ainsi qu'il fallait que les Juifs soient relégués « dans une île sauvage au climat meurtrier comme Madagascar ou bien la Guyane [...] Isolée du reste du monde, comme des lépreux [...] la nocive race hébraïque se trouvera confinée dans une réserve d'où l'on ne revient pas, d'où il n'y a qu'une seule sortie : la mort. » (cité par François de FONTENETTE, *Histoire de l'antisémitisme*. Paris, PUF, 1982, p. 91. Sur le plan « Madagascar », cfr Léon POLIAKOV, *Bréviaire de la haine*. Bruxelles, Complexe, 1986, p. 50-54).

individuelles s'effacent (ou tendent à s'effacer) derrière un fonctionnement abstrait et régulier : une grande partie des exécutants de la « solution finale » furent des fonctionnaires qui ont pu ainsi souvent déclarer après la guerre n'éprouver personnellement aucune haine envers les Juifs ! Et, en effet, pour exécuter une telle politique, il n'était pas nécessaire d'éprouver une telle haine, il suffisait de se comporter comme un **fonctionnaire zélé**.

En Allemagne comme dans tous les pays occupés, cette politique se présentera donc de la même manière comme **un processus avec ses quatre étapes nécessaires** : la **définition**, l'**expropriation**, la **concentration** et enfin l'**assassinat**⁶.

⁶Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 51.

1. LA DÉFINITION

Le pouvoir nazi proclamera en Allemagne puis dans les différents pays occupés une série de **décrets** ou d'**ordonnances** (selon les situations juridiques locales) qui définissent qui est juif. Par le fait de l'assimilation, des mariages inter-communautaires, il était (et il est toujours) difficile de tracer une délimitation claire entre la communauté juive et les autres. Face à cette difficulté, les fonctionnaires nazis se baseront **sur l'ascendance et sur la religion** : était déclarée juive toute personne qui avait au moins trois grands-parents juifs (c'est-à-dire qui étaient supposés avoir appartenu à la religion judaïque) ou bien toute personne qui avait deux grands-parents juifs et qui, de plus, soit appartenait à la communauté religieuse judaïque, soit était mariée à une personne juive⁷. On voit la complexité de cette définition (qui comprenait encore d'autres cas) mais qui, dans les faits, traçait une **frontière nette** entre les Juifs et les non-Juifs : on peut parler ici de « communauté forcée » puisque tous les Juifs d'Europe étaient censés appartenir à **une même race** qui niait toutes les différences individuelles mais aussi les liens, parfois ténus, parfois forts importants, qui existaient entre les Juifs et les communautés environnantes.

⁷Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 67.

Cette législation s'appliqua immédiatement dans les pays occupés, et, en Belgique par exemple, une série d'ordonnances de septembre et octobre 40 proclamèrent le **statut des Juifs** qui leur imposait en particulier de se faire inscrire dans un registre spécial à l'administration communale⁸. La définition se double aussitôt d'un **repérage** : en se faisant recenser — et la plupart des Juifs de Belgique obéiront à cette ordonnance —, les Juifs deviennent les proies futures des nazis.

⁸Maxime STEINBERG, *L'Étoile et le fusil I. La question Juive. 1940-1942*. Bruxelles, Vie Ouvrière, 1983, p. 15-16.

Pour faciliter ce repérage, les autorités nazies imposèrent en outre des **signes distinctifs** (généralement un J) sur les papiers d'identité : dès 1938, les passeports des Juifs allemands sont ainsi marqués d'un J majuscule à l'encre rouge. Et finalement, le repérage s'accompagnera d'une véritable désignation physique, l'**étoile jaune** que les Juifs devront porter à partir de septembre 41 en Allemagne, puis à différentes dates dans les pays occupés (dès novembre 39 en Pologne, en juin 42 en Belgique et en France).

La première ordonnance allemande concernant le statut des Juifs en Belgique et dans le nord de la France: « Est juif toute personne issue d'au moins trois grands-parents de race juive... ». (d'après Maxime STEINBERG, *L'Etoile et le fusil I. La question Juive. 1940-1942*. Bruxelles, Vie Ouvrière, 1983)



VERORDNUNGSBLATT
des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich
für
die besetzten Gebiete
Belgiens und Nordfrankreichs, herausgegeben
vom Militärbefehlshaber (Militärverwaltungschef)

Erscheint nach Bedarf.	Einzelpreis: 20 Rpf.
20. Ausgabe	ABDRUCK — auch auszugsweise — VERBOTEN Ausnahmen genehmigt der Militärverwaltungschef
Den 5. Nov. 1940	

I N H A L T :

1. Verordnung über Massnahmen gegen Juden (Judenverordnung) vom 28. Oktober 1940. — 1. Verordening van 28 Oktober 1940, houdende maatregelen tegen de Joden. (Jodenverordening). — 1. Ordonnance en date du 28 octobre 1940, concernant les mesures contre les Juifs. (Ordonnance relative aux Juifs).

2. Verordnung über das Ausscheiden von Juden aus Ämtern und Stellungen, vom 28. Oktober 1940. — 2. Verordening van 28 Oktober 1940, betreffende het verwijderen van Joden uit ambten en betrekkingen. — 2. Ordonnance en date du 28 octobre 1940, concernant la cessation de l'exercice des fonctions et activités, exercées par les Juifs.

I.

**Verordnung über Massnahmen gegen Juden
(Judenverordnung) vom 28. Oktober 1940.**

Auf Grund der mir vom Oberbefehlshaber des Heeres erteilten Ermächtigung verordne ich für Belgien folgendes:

I. ABSCHNITT

Begriffsbestimmung des Juden.

§ 1

(1) Jude ist, wer von mindestens drei der Rasse nach volljüdischen Grosseltern teilen abstammt.

(2) Als Jude gilt, wer von zwei volljüdischen Grosseltern teilen abstammt und

1. entweder im Zeitpunkt des Inkrafttretens dieser Verordnung der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört oder danach in sie aufgenommen wird, oder

2. im Zeitpunkt des Inkrafttretens dieser Verordnung mit einem Juden verheiratet ist oder sich danach mit einem solchen verheiratet.

(3) In Zweifelsfällen gilt als Jude, wer der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört oder angehört hat. Ein Grosseltern teil gilt ohne weiteres als volljüdisch, wenn er der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört hat.

2. L'EXPROPRIATION

Persuadés de la toute-puissance et de la richesse immense des Juifs, les nazis prirent une série de **mesures juridiques** pour éliminer les Juifs de toute fonction publique puis les déposséder de leurs entreprises commerciales. **L'Allemagne** fut naturellement la première touchée par ces mesures : dès avril 1933, une loi proclamait la mise à la retraite de tous les fonctionnaires non-aryens qui furent en outre progressivement privés des pensions auxquelles ils avaient droit⁹. Dans **les pays occupés**, le processus fut le même, et, en Belgique par exemple, les autorités allemandes exigèrent en octobre 41 que les Juifs soient révoqués des emplois publics : ce fut le cas notamment de 60 fonctionnaires, de 40 professeurs d'université, de 14 avocats et de 35 agents de change¹⁰.

Dans le **domaine économique**, le processus fut plus long et plus complexe. En **Allemagne**, l'« aryansisation » fut d'abord « volontaire » : par différentes mesures de boycott, les nazis espéraient étouffer les entreprises « juives » et obliger ainsi leurs propriétaires à les revendre à bas prix à des Allemands. Cette politique, dont les effets n'étaient pas systématiques puisque les propriétaires juifs avaient encore une faible marge de négociation avec d'éventuels acquéreurs, fut remplacée à **partir de 1938** par une « aryansisation » **forcée**. À ce moment, une série de décrets fixèrent « des dates limites de cessation d'activité pour les entreprises de services, les cabinets de médecins ou d'avocats,

⁹Raul HILBERG, *Op. cit.*, p.79.

¹⁰Maxime STEINBERG, *Op. cit.*, p. 36. Rapportés au nombre total de fonctionnaires, de professeurs d'université, etc., ces chiffres démontrent que « l'influence juive » était très faible contrairement aux affirmations des antisémites.

¹¹ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 111.

les commerces de détail »¹¹. En outre, un dernier décret donnait le pouvoir aux représentants de l'Etat d'obliger les Juifs à vendre les industries, les biens immobiliers ou mobiliers dont ils étaient propriétaires : cette mesure visait évidemment les entreprises importantes dont la vente forcée sous le contrôle des fonctionnaires de l'Etat ne laissait plus aucune marge de manœuvre à leurs anciens propriétaires.

D'autres mesures visèrent enfin la fortune mobilière des Juifs en les empêchant d'en disposer à leur guise et en rendant ainsi leur émigration éventuelle particulièrement pénible et difficile : actions et obligations devaient être déposées dans les bureaux du Ministère des Finances tandis qu'une stricte réglementation des changes rendait pratiquement impossible le transfert de fonds importants vers l'étranger. Toutes ces mesures expliquent qu'entre 1933 et 1939, 40 % des 525 000 Juifs allemands choisirent l'exil bien que celui-ci signifiait nécessairement dépouillement et appauvrissement.

Dans **les pays occupés**, l'« aryansisation » de l'économie fut plus **rapide** et plus **brutale** : partout, des décrets ou des ordonnances obligèrent les Juifs à liquider leurs entreprises, les plus petites étant purement et simplement fermées, les plus importantes passant à des acheteurs « aryens » sous le contrôle des autorités allemandes. Parmi ces acheteurs se trouvaient souvent des firmes allemandes bien décidées à profiter de l'aubaine¹². En outre, différentes mesures, comme le blocage des comptes bancaires, permettait de parfaire ce processus d'expropriation. Enfin, la déportation permettra aux nazis ainsi qu'à leurs collaborateurs¹³ dans les pays occupés de faire main basse sur les biens des maisons et des appartements qu'occupaient les Juifs.

¹² Un des principaux dirigeants nazis, Herman Göring, fonda ses propres entreprises qui furent parmi les grands bénéficiaires de ce processus d'« aryansisation ».

¹³ Ces expropriations brutales susciteront énormément de convoitises parmi les exécutants de la « solution finale » qui s'approprièrent en toute illégalité (même dans le cadre des lois nazies) une partie des biens abandonnés par les Juifs. La corruption fut largement répandue dans le régime nazi, ce qui entraînera d'ailleurs un certain nombre d'enquêtes et d'arrestations : pour les nazis les plus convaincus, la « solution finale » devait bien être un processus bureaucratique, c'est-à-dire sans profit ni plaisir personnels pour les exécutants.

3. LA CONCENTRATION

La concentration des Juifs avait un double but. Il s'agissait de **regrouper les Juifs** avant leur élimination mais aussi de **rompre tous les liens** qu'ils pouvaient entretenir avec la société environnante. Alors que l'émancipation avait entraîné la disparition des anciens ghettos (les quartiers réservés aux Juifs dans les pays européens d'Ancien Régime), les nazis vont s'acharner à reconstituer cette barrière physique entre les Juifs et les non-Juifs, même si les ghettos de la seconde guerre mondiale n'ont pratiquement rien à voir avec ceux des siècles passés.

Parmi les premières mesures dans ce sens figure la loi de 1935 pour la protection du sang allemand qui **interdisait le mariage et les relations sexuelles entre Juifs et non-Juifs**. S'y ajoutèrent différentes dispositions visant à **interdire les lieux publics, les écoles supérieures, les transports et même les plages** aux Juifs.

Mais c'est **l'invasion de la Pologne en septembre 1939** qui va précipiter de manière dramatique ce processus de ségrégation. Avec cette conquête territoriale, l'Allemagne avait en son pouvoir la plus importante communauté juive d'Europe : plus de trois millions de personnes dont près de deux millions dans les territoires occupés par l'Allemagne¹⁴.

¹⁴ Rappelons que l'URSS avait envahi le 18 septembre 39 l'est de la Pologne suite au pacte germano-soviétique.

LES PREMIÈRES DÉPORTATIONS

La Pologne occupée par la Wehrmacht fut découpée en deux : l'ouest (Posnan, Lodz, Katowice) fut pratiquement annexé à l'Allemagne, tandis que le centre (Varsovie, Lublin, Cracovie) formait le « Gouvernement général » dirigé par un nazi, Hans Frank. Le projet des nazis prit alors forme : il s'agissait de **regrouper tous les Juifs d'Allemagne et de Pologne** dans l'est du Gouvernement général.



- | | |
|---|--|
|  La Pologne en 1938 |  Territoires incorporés au Reich en 1939 |
|  Camps d'extermination |  en 1941 (après l'invasion de l'U.R.S.S.) |
|  Frontière germano-soviétique après l'invasion de la Pologne (de septembre 1939 à juin 1941) |  Gouvernement général (1939-1944) |
| |  Zone rattachée au Gouvernement général en 1941 |

La première phase de ce plan consistait à **expulser** les Juifs des territoires nouvellement incorporés, c'est-à-dire plus ou moins 600 000 personnes qu'on commença à transférer par convois ferroviaires à partir de décembre 39. Rapidement, il fut décidé de leur adjoindre les **Juifs du Reich** (Allemagne et Autriche). Mais le Gouvernement général, d'abord coopératif, se révéla incapable de gérer un tel afflux de personnes, et les évacuations furent interrompues à partir de mars 1940. Elles reprirent cependant en octobre 1941 en ce qui concerne les Juifs du Reich qui, cette fois, étaient bien condamnés à mort et que l'on regroupait provisoirement en Pologne parce que la machine de destruction, les chambres à gaz, n'était pas encore construite.

Au même moment avait cependant commencé la deuxième phase d'expulsion et de regroupement. À l'intérieur du gouvernement général mais aussi

¹⁵ Dans les territoires incorporés, les ghettos comme celui de Lodz devaient être provisoires, une « première étape » avant que le Reich ne soit « libéré des Juifs » selon l'expression de Himmler. Les difficultés rencontrées dans le processus de déportation puis d'extermination eurent pour conséquence une « installation dans le provisoire » qui dura, pour le ghetto de Lodz, jusqu'en août 44 où il fut définitivement liquidé.

¹⁶ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 199.

dans les territoires incorporés¹⁵, les nazis mirent sur pied dans les grandes villes des **ghettos fermés** où les Juifs furent obligés d'habiter dans des conditions qui allaient rapidement se dégrader. Tous les Juifs des petites villes, des villages, des campagnes environnantes durent abandonner leurs habitations pour se rendre dans ces ghettos surpeuplés où ils n'avaient pratiquement aucun moyen de subsistance. Furent mis sur pied successivement de 1939 à 1941 **les ghettos de Łódź, de Varsovie, de Cracovie, de Lublin, de Radom, de Kielce, de Lwów** (récemment conquise par les Allemands lors de l'invasion de l'Union soviétique en 1941). « À la fin de l'année 1941, presque tous les Juifs des territoires incorporés et du Gouvernement général se trouvaient dans les ghettos »¹⁶.

L'EXPLOITATION ET LA FAMINE

Rien dans ces ghettos supposés provisoires n'avait cependant été prévu pour **la subsistance** de leurs habitants ! Une grande partie de ceux-ci durent alors épuiser les économies qu'ils avaient pu soustraire aux spoliations, pour acheter de la nourriture souvent au marché noir parce que les Allemands rationnaient de manière dramatique les quantités de nourriture qui entraient dans les ghettos. Un certain nombre d'ateliers et d'usines purent cependant être établis dans les ghettos : leur production souvent élémentaire — uniformes, chaussures, matelas, récipients — était essentiellement destinée à l'armée et mise ainsi au service de l'effort de guerre allemand.

Un certain nombre de Juifs furent en outre employés dans des entreprises à l'extérieur du ghetto sous forme de **détachements** qui se rendaient chaque jour sur leur lieu de travail avant de revenir le soir au ghetto : les salaires payés à ces ouvriers juifs étaient généralement de 30 à 40 % inférieurs à ceux des Polonais. Pour beaucoup de Juifs, ce travail même dans des conditions extrêmement pénibles fut cependant provisoirement la seule chance de survie et l'assurance tout aussi temporaire contre les rafles qui, à partir du début 42, vidèrent progressivement les ghettos pour expédier leurs habitants vers les chambres à gaz.

L'**exploitation du travail** prit cependant des formes beaucoup plus brutales avec l'organisation de camps à proximité notamment de grandes usines. Dans ces **camps de travail forcé** où les travailleurs résidaient de façon permanente, les conditions d'existence furent le plus souvent effroyables : la nourriture fortement rationnée, le surpeuplement, l'absence totale d'hygiène et de matériel sanitaire, le travail sept jours sur sept provoquèrent une mortalité importante.

Dans ces conditions, **la famine et les épidémies** s'installèrent rapidement dans les ghettos. La plupart des Juifs, sans travail, n'avaient que leurs maigres réserves pour survivre. Rapidement, **les plus pauvres et les plus faibles** d'entre eux, les enfants, les vieillards, les isolés dépérèrent. Le typhus notamment fit des ravages parmi cette population entassée dans des conditions d'hygiène déplorables et qui ne disposait ni de médicaments ni même de savon. La mortalité fut telle dans le ghetto de Varsovie que des cadavres gisaient sur les trottoirs et n'étaient même plus ramassés. Durant cette période, de septembre 39 à janvier 43, avant la phase d'extermination proprement dite¹⁷, 500 000

¹⁷ La phase de ghettoïsation et celle d'extermination se sont en fait chevauchées : les ghettos ont été vidés en rafles successives pendant une période de plusieurs mois, parfois plusieurs années. À Varsovie par exemple, les premières grandes rafles (à destination des chambres à gaz) ont eu lieu en août 42, mais le ghetto dont les derniers habitants s'insurgèrent finalement avec un armement dérisoire ne fut liquidé par les Waffen-SS qu'en avril 43.

Juifs environ périrent en Pologne de faim, de maladie, de mauvais traitements et d'exactions diverses.

L'entrée du ghetto de Lodz
(d'après Gerhard SCHOENBERNER, L'étoile jaune. Paris, Presses de la Cité, 1982)



LES CONSEILS JUIFS

Une des particularités importantes des **ghettos** et plus généralement du **processus de concentration** des populations juives fut l'instauration par les Allemands de **conseils juifs** chargés d'administrer les communautés des ghettos (ou les communautés nationales ou municipales dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne, l'Autriche ou la Belgique). Ces conseils composés généralement de notables désignés autoritairement devaient servir de **relais** à la politique des nazis : c'est eux qui allaient par exemple désigner les travailleurs pour les camps de travail forcé. D'eux allait dépendre également une police armée seulement de bâtons mais chargée de faire respecter l'ordre dans les ghettos. Plus généralement, ces conseils devaient avoir toutes les responsabilités d'un gouvernement civil, la santé, l'administration, l'éducation même, l'impôt aussi.

Dans les faits, ces conseils furent les plus souvent les complices sans doute inconscients des nazis : ils encouragèrent leurs « administrés » à obéir aux ordres des Allemands, ils essayèrent de rassurer tous ceux qui redoutaient, à raison, les rafles et les déportations, ils cédèrent pratiquement à toutes les exigences nazies. Croyant pratiquer la politique du moindre mal et sauver, par leur obéissance, ceux qui n'avaient pas encore été déportés, ils se contentaient le plus souvent d'intercéder auprès des autorités allemandes en faveur de cas individuels sans se rendre compte que le but final des nazis était bien l'extermination totale des Juifs d'Europe (les membres des conseils juifs faisant généralement partie du dernier convoi...).

L'existence de ces conseils juifs et de l'administration qui les entourait a par ailleurs entraîné une **grande disparité sociale** à l'intérieur des ghettos : alors que la grande majorité de la population souffrait de la faim et des privations, cette bureaucratie jouissait de multiples privilèges et put même parfois (comme à Varsovie) prospérer pendant un temps.

Les Allemands utilisèrent la même politique dans la plupart des autres pays occupés, cherchant à impliquer des leaders juifs dans des conseils qui

¹⁸ Le « en » est significatif : les Juifs sont considérés comme un corps étranger « en » Belgique.

¹⁹ Maxime STEINBERG, *L'Étoile et le fusil. 1942. Les cent jours de la déportation*. Bruxelles, Vie ouvrière, 1984, p. 177-187. On remarquera qu'il y avait à l'époque environ 65 000 Juifs en Belgique : les convocations adressées nominale-ment avaient pour effet de diviser la population et les familles juives, la désobéissance éventuelle pouvant entraîner des conséquences négatives pour les personnes restantes. Les nazis avaient décidé de procéder par étapes (d'abord 10 000 personnes...), tout simplement parce qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de matériel roulant.

²⁰ Jean-Pierre AZÉMA, « Les victimes du nazisme » dans *L'Histoire. L'Allemagne de Hitler. 1933-1945*. Paris, Seuil (Points Histoire), 1991, p. 316-317. Celui-ci cite 3 500 000 victimes parmi les prisonniers de guerre soviétiques. L'estimation de plus de deux millions est de Raul Hilberg. L'historien Alfred Streim estime lui à 2 500 000 le nombre de prisonniers soviétiques décédés (sur un total de 5 300 000) ; enfin, Christian Streit parle de 3 300 000 morts sur un total de 5 700 000 prisonniers. Ces approximations ne doivent pas étonner et témoignent seulement de la difficulté générale de procéder à des estimations précises du nombre de victimes des crimes nazis.

²¹ Les dirigeants des territoires occupés à l'Est poussaient à une élimination des Juifs qui, à cause de la concentration imposée par les nazis, devenaient effectivement un problème manifeste. C'est ainsi que Höppner, un dirigeant SS des territoires incorporés, écrivit une lettre à Eichmann en juillet 41 où il déclarait que « Cet hiver, nous risquons de ne plus pouvoir nourrir tous les Juifs [des ghettos]. On doit donc peser consciencieusement le pour et le contre et se demander si la solution la plus humaine ne serait pas d'en finir avec ceux des Juifs qui ne peuvent être employés, au moyen d'un système rapide. De toute façon, ce serait plus agréable que de les laisser mourir de faim » (cité par Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 344). Bien entendu, le dirigeant nazi ne voyait le « problème » que de son point de vue d'administrateur et ne considérait nullement celui des futures victimes de ce « système rapide », qui n'avaient aucune raison de trouver cela plus « agréable » ou plus « humain » que la mort par la faim!

servaient en fait seulement de **relais de transmission** à leurs ordres. C'est ainsi par exemple qu'en novembre 41 fut créée l'« Association des Juifs en Belgique »¹⁸ dont tous les Juifs devaient être membres et qui était dirigée par une dizaine de notables désignés par l'occupant : c'est cette « Association » qui sera chargée à partir du 22 juillet 42 de distribuer les 10 000 convocations pour une soi-disant « mise au travail » (en fait les premières déportations vers Auschwitz). Comme les Juifs comprennent rapidement que cette mise au travail cache en fait la déportation vers l'Est (même s'ils ne savent pas précisément ce que cela signifie), ils répondent en petit nombre à cette convocation : c'est alors que le 1^{er} août, les responsables de l'AJB joignent à la convocation un appel qui se veut rassurant et qui conseille aux Juifs convoqués d'obéir aux exigences allemandes afin de préserver le reste de la population juive.¹⁹

LES DÉPORTATIONS DE LA « SOLUTION FINALE »

Dans les pays d'Europe autres que la Pologne, le processus de concentration dura en général beaucoup moins longtemps et aboutit rarement à la formation de ghettos. Les Allemands, une fois que le processus d'extermination fut mis en route, procédèrent par convocations, par rafles successives, par traques, et rassemblèrent leurs victimes dans des camps provisoires, le temps de remplir tous les wagons d'un convoi : à Westerbork à Assen en Hollande, à la caserne Dossin à Malines en Belgique, au Vélodrome d'Hiver à Paris lors des rafles de juillet 42. À Salonique en Grèce, en Hongrie, le regroupement dans des ghettos fut tout à fait provisoire, dernière étape d'une déportation déjà en marche. La concentration avait maintenant pour but reconnu, l'extermination.

4. L'EXTERMINATION

L'invasion de l'URSS en juin 41 modifia la politique nazie dans le sens le plus noir. Pour les nazis, l'URSS représentait sans doute, avec les Juifs, l'ennemi le plus méprisable et le plus détestable, et cette invasion se déroula avec une brutalité sans bornes : les **lois de la guerre** qui prévoient notamment la sauvegarde des prisonniers furent très largement bafouées, et, sur les 5 700 000 prisonniers soviétiques environ, plus de deux millions périrent, soit directement exécutés (ceux qui étaient réputés juifs, commissaires politiques ou membres du parti communiste), soit morts de faim, de froid, de maladie, l'armée allemande ayant par exemple pratiquement cessé de les nourrir pendant l'hiver 41-42²⁰.

En outre, ces nouvelles conquêtes territoriales livraient aux nazis de **nouvelles populations juives** alors que les ghettos de Pologne surpeuplés étaient déjà livrés aux famines et aux épidémies²¹. Pour les dirigeants allemands, il

²² Pierre VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire*. Paris, La Découverte, 1991, p. 116. Sur cette question de la date de la décision hitlérienne, l'on peut se reporter à la mise au point récente de Michael MARRUS, *L'Holocauste dans l'histoire*. Paris, Eshel, 1990, p. 39-54.

²³ Eugen KOGON, Hermann LANGBEIN, Adalbert RÜCKERL, *Les chambres à gaz, secret d'Etat*. Paris, Seuil (Points-Histoire), 1987, p. 176 et 137.

²⁴ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 275.

devenait de plus en plus urgent de trouver ce qui, de leur point de vue raciste, devait constituer la « solution finale » de la « question juive ». La guerre à outrance en URSS, le nombre toujours croissant de Juifs livrés par les conquêtes militaires à l'emprise des Allemands, la situation dramatique des ghettos polonais, le racisme impitoyable de Hitler et des autres chefs nazis, tout ce contexte poussait à ce que cette solution soit radicale et meurtrière.

On suppose que « c'est pendant l'été 1941 que Hitler a pris la décision d'exterminer les Juifs »²². Conformément à l'idéologie nazie, cette décision visait à anéantir la « race » juive, c'est-à-dire à **assassiner systématiquement tous les hommes, les femmes et les enfants juifs** sans aucune exception. Dès septembre, l'on procédait à des essais de gazage (sur des prisonniers de guerre soviétiques) dans le camp d'Auschwitz, et, à la fin de l'automne, l'on construisait le centre d'extermination de **Belżec** puis ceux de **Sobibór** et de **Treblinka** en mars et mai 42²³. Le 20 janvier 1942 à Wannsee, Heydrich, qui avait pratiquement tout pouvoir concernant la « question juive », annonçait aux principaux dirigeants allemands concernés la mise en place de la « solution finale » et la déportation de tous les Juifs d'Europe vers l'Est.

L'extermination avait cependant déjà commencé à **ciel ouvert** dans l'URSS envahie depuis juin 41.

LES TUERIES PERPÉTRÉES PAR LES EINSATZGRUPPEN

Dès le début de cette invasion, les dirigeants nazis avaient décidé qu'il s'agirait d'une guerre totale qui ne viserait pas seulement à vaincre l'ennemi mais aussi à **l'anéantir physiquement**. Les troupes de l'armée allemande, la Wehrmacht, furent alors suivies par de **petites unités de SS et de policiers** qui avaient pour mission de tuer sur place la population juive ainsi que tous les cadres du parti communiste. Ces trois mille hommes regroupés en quatre grands **Einsatzgruppen** (groupes d'action) qui opéraient sur un front de plus de mille kilomètres de long opérèrent de ville en ville, de village en village, par vagues successives et répétées. Au début, les massacres touchèrent seulement les hommes adultes accusés de « judéo-bolchevisme », mais, très rapidement, ils s'étendirent **aux familles entières**, et les assassinats devinrent collectifs.

« Si les Allemands accomplissaient leur besogne rapidement et efficacement, c'est que les massacres étaient standardisés. Dans chaque ville, les unités mobiles répétaient le même processus, avec seulement des variantes mineures. Ils choisissaient un lieu d'exécution, généralement en dehors de la ville, et y préparaient une fosse commune. Souvent ils approfondissaient un fossé antichar ou un grand trou d'obus; quelquefois ils devaient creuser une nouvelle tombe collective. Puis, à partir du point de rassemblement, on amenait les victimes par fournées successives en commençant par les hommes. »²⁴. Les victimes étaient ensuite assassinées avec des armes légères généralement d'un coup de feu dans la nuque ou bien par mitraillage ou tirs croisés.

Rassemblement de Juifs à Wodawa: ils furent obligés ensuite de creuser les fosses puis exécutés
(d'après Gerhard SCHOENBERNER, L'étoile jaune. Paris, Presses de la Cité, 1982)



Ces massacres furent d'une ampleur effroyable : d'après les rapports des Einsatzgruppen, le bilan des victimes était de 100 000 personnes par mois environ jusqu'à décembre 41, 33 771 hommes, femmes et enfants ayant par exemple été assassinés les 29 et 30 septembre à Babi Yar près de Kiev. Le bilan global de ces **tueries à ciel ouvert**, qui se déroulèrent jusqu'à la fin 42 environ, s'éleva finalement à plus de **1 300 000 tués** ²⁵.

²⁵ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 1045. Ce chiffre reprend des victimes d'Union Soviétique mais aussi des pays Baltes et des Polonais qui avaient été annexés en 39 par l'Union Soviétique ou qui s'étaient réfugiés en Union Soviétique au même moment.

LES CHAMBRES À GAZ DANS LES CAMPS D'EXTERMINATION

L'idée de la mise à mort des Juifs dans des chambres à gaz n'a pas surgi soudainement dans l'esprit des dirigeants nazis pendant l'automne 41 : ce procédé avait déjà été expérimenté sur une grande échelle avec **l'euthanasie forcée de milliers de pensionnaires** des asiles d'Allemagne et d'Autriche atteints de folie, de sénilité, de faiblesse d'esprit, de troubles graves ou de maladies incurables. Tous ces gens, dont l'entretien était réputé coûter une fortune au Reich allemand, étaient censés menacer la pureté de la race : les nazis décidèrent de les éliminer **dans le secret** en annonçant aux familles que le malade était mort naturellement. En fait, les victimes étaient transférées dans des **centres d'euthanasie** où elles étaient assassinées dans des chambres à gaz avec du monoxyde de carbone. Commencée en septembre 39, cette opération fut suspendue (partiellement) en août 41 : le secret avait été bientôt percé, et des protestations s'élevèrent parmi les proches, relayées notamment par les Églises d'Allemagne. Elles suffirent à faire reculer les autorités nazies ²⁶.

²⁶ Eugen KOGON et alii, *op. cit.*, p. 24-71.

Plusieurs **procédés de gazage** furent alors expérimentés et mis en pratique en Pologne pour exterminer les Juifs de l'Europe occupée.

À Kulmhof (**Chelmno** en polonais), les victimes, déportées essentiellement des territoires polonais incorporés au Reich, étaient amenées dans l'enceinte d'un château où elles étaient obligées de se déshabiller et de remettre toutes leurs affaires. Elles descendaient alors « vers les bains », en fait une rampe en bois qui conduisait dans des **camions** qui étaient ensuite hermétiquement fermés. Ceux-ci pouvaient contenir environ quarante personnes et avaient été spécialement conçus pour assassiner leurs occupants avec les gaz d'échappement. Les camions s'en allaient ensuite jeter les victimes dans des fosses communes puis revenaient au château rechercher une nouvelle cargaison. Kulmhof fonctionna de décembre 41 à mars 43 puis fut remis en activité d'avril 44 à janvier 45 : 150 000 personnes y furent assassinées.

À **Belżec, Sobibór et Treblinka**, les Allemands construisirent des centres d'extermination dotés de **chambres à gaz** (fonctionnant avec des moteurs diesel ou à essence produisant du **monoxyde de carbone**). Ils étaient essentiellement destinés à l'extermination des 2 200 000 Juifs polonais survivants des ghettos et avaient été reliés dans ce but au **système ferroviaire**. L'assassinat de masse commença à partir de mars 42 : les victimes saisies par **raffles successives** dans les ghettos polonais étaient amenées par train dans ces camps où on leur faisait croire qu'elles allaient passer au bain et à la désinfection. Déshabillées et dépossédées de tout ce qui leur restait, elles étaient ensuite conduites dans les chambres à gaz qui étaient dissimulées et camouflées. Après le gazage, les corps étaient encore examinés pour leur arracher les dents en or et leur prendre d'éventuels objets de valeur dissimulés. Enfin, ils étaient jetés dans des fosses communes.

Tout ce travail était accompli, sous les ordres des SS, par des **groupes de prisonniers juifs** qui furent pratiquement tous assassinés soit à intervalles réguliers soit lors de la destruction finale des camps. Certains d'entre eux furent également chargés des travaux d'agrandissement de ces camps et de la construction de nouvelles chambres à gaz lorsque les anciennes installations se révélèrent insuffisantes. Enfin, ils durent à l'automne 42 exhumer les cadavres des fosses communes, débordantes et suintantes, et les brûler dans des fours improvisés en plein air (où étaient également brûlées les victimes des nouveaux gazages). Cette crémation n'était pas seulement justifiée par des raisons d'hygiène mais répondait surtout à la volonté des chefs nazis de **faire disparaître toute trace** de leurs crimes²⁷ : après avoir servi à exterminer pratiquement tous les Juifs de Pologne, ces camps furent, à partir de 1943, systématiquement rasés, nivelés, labourés, plantés d'arbres... Seuls les témoignages des rares survivants juifs des commandos de travail (qui se sont révoltés à Sobibór et à Treblinka au moment de la liquidation des camps) ainsi que des membres du personnel SS lors des procès intentés après la guerre en République Fédérale d'Allemagne attestent de l'existence en ces lieux de chambres à gaz qui ont coûté la vie, estiment les historiens, à **un million et demi** de personnes.

AUSCHWITZ

Une des particularités d'Auschwitz est d'avoir été à la fois **un centre d'extermination** (comme Belżec, Sobibór et Treblinka) et **un camp de concentration**. Les camps de concentration, destinés essentiellement aux opposants au régime nazi furent créés dès avant la guerre en Allemagne : Dachau fut ouvert en 1933, Ravensbrück en 34, Buchenwald en 37, Bergen-Belsen en 43. Les conditions d'existence y étaient épouvantables et entraînèrent une mortalité extrêmement élevée due à la malnutrition, aux mauvais traitements, à l'absence de toute hygiène, aux exécutions et surtout à un travail harassant. Les prisonniers y furent en effet ravalés au rang d'esclaves au service des SS (qui avaient leurs propres industries) tandis que des entreprises allemandes importantes installaient des usines à proximité des camps pour profiter de cette main d'œuvre asservie. C'est ainsi qu'IG-Farben, un puissant conglomérat chimique allemand, installa une usine à proximité d'Auschwitz.

²⁷ Cet ordre était également d'application en ce qui concerne les victimes des *Einsatzgruppen* dans les territoires occupés d'Union Soviétique. Là aussi, la plupart des charniers furent rouverts, les corps déterrés puis brûlés sur des bûchers improvisés (notamment à Babi Yar).

²⁸ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 780. Il faut préciser que Birkenau était également une extension du camp de concentration comprenant des dizaines de milliers de détenus. Mais à l'écart du camp se trouvent à partir du printemps 43 quatre grands « Krematorium » comprenant des chambres et à gaz et des fours crématoires destinés à brûler le corps des victimes assassinées. Auparavant, les gazages ont eu lieu dans le crématoire d'Auschwitz I (où une chambre à gaz a été aménagée à l'automne 41) et dans deux anciennes fermes transformées en mars 42 en « bunkers » hermétiques (surnommés la maison blanche et la maison rouge) à l'écart du camp de concentration.

²⁹ cité par Eugen KOGON et alii, *op. cit.*, p. 208. Selon un rapport SS (cité par Maxime STEINBERG, *Les yeux du témoin et le regard du borgne*. Paris, Cerf, 1990, p. 72), la capacité des fours crématoires était de 4 700 cadavres par jour. Ces chiffres ne permettent cependant aucune extrapolation quant au nombre total de victimes. Jean-Claude PRESSAC (*Les crématoires d'Auschwitz*. Paris, CNRS, 1993) a montré que ces crématoires ont connu de nombreux problèmes de surchauffe et ne furent pratiquement jamais tous opérationnels en même temps.

³⁰ Eugen KOGON et alii, *op. cit.*, p. 203-209.

³¹ Sur 358 279 détenus immatriculés à Auschwitz, 141 765 furent évacués vers d'autres camps d'août 44 à janvier 45 : la mortalité moyenne des détenus fut donc de 60 % (Maxime STEINBERG, *op. cit.*, p. 74). Remarquons que tous ces détenus n'étaient pas Juifs : il y avait aussi des prisonniers politiques, de droit commun, des « asociaux », des homosexuels, des Témoins de Jéhovah et des Tziganes.

³² Maxime STEINBERG, *Les yeux du témoin et le regard du borgne*, p. 34, n. 37, et Maxime STEINBERG, *L'Étoile et le fusil. 1942. Les cent jours de la déportation*. Bruxelles, Vie ouvrière, 1984.

Le camp, au fil de ses agrandissements, devait comprendre plusieurs parties : « Auschwitz I était le *Stammlager* (camp-souche); Auschwitz II, dans les bois de Birkenau, le camp de mise à mort; Auschwitz III, appelé également Monowitz, le camp industriel »²⁸. À Birkenau aboutissaient les trains venus de l'Europe entière, chargés de Juifs rafles en Belgique, en France, en Hollande, au Luxembourg, en Allemagne, en Croatie, en Norvège, en URSS, en Pologne encore, en Grèce, en Italie, en Hongrie enfin. Après avoir voyagé le plus souvent dans des conditions épouvantables, ces Juifs étaient soumis dès leur arrivée sur la rampe le long du train à une **sélection** destinée à retenir les plus valides pour le travail : les autres, des femmes, des enfants, des vieillards, des invalides étaient alors conduits vers les chambres à gaz.

Au fil du développement du camp, ces installations étaient devenues de plus en plus importantes et comprenaient (à partir de 1943) quatre grands ensembles qui réunissaient des chambres de déshabillage, des chambres à gaz maquillées (à partir de l'automne 43) en salles de douches et enfin des fours crématoires destinés à brûler le corps des victimes. D'après un des très rares évadés de Birkenau dont le témoignage est parvenu aux États-Unis en 1944, « la capacité journalière totale des quatre crématoriums de Birkenau est de six mille gazages et crémations »²⁹. Ici aussi, un groupe de prisonniers, les *Sonderkommandos* (commandos spéciaux) devaient dépouiller les victimes et les amener vers les chambres à gaz; ensuite, après le gazage, ils devaient extraire les cadavres, arracher les dents en or, couper les cheveux des femmes, amener les corps dans les crématoires où ils les brûlaient³⁰.

Les prisonniers que la sélection avait **retenus pour le travail** — environ 30 à 35 % des convois (mais il y a eu une très grande variation selon le convoi) — étaient immédiatement dirigés vers les autres parties du camp (ils étaient d'abord placés en quarantaine pour éviter qu'ils n'amènent des maladies contagieuses dans le camp...) et n'assistaient en aucune façon au processus de destruction. Débarqués brutalement du train, séparés souvent de leurs proches, ils ne comprenaient pas ce qui leur arrivait, et ce n'est généralement qu'après quelques heures ou quelques jours qu'ils découvraient, par des rumeurs et des indiscretions, le sort tragique de leurs proches : dans le camp, il était en effet interdit de parler de ce qui se passait dans les crématoires, les membres des *Sonderkommandos* étant séparés du reste des prisonniers.

Pour ceux-ci commençait une vie d'esclaves dans des **commandos de travail**. Comme dans tous les autres camps de concentration, la **mortalité** était particulièrement élevée à cause des conditions d'hébergement et de travail souvent effroyables, de la malnutrition, de l'absence totale d'hygiène, des épidémies, des mauvais traitements et des exécutions sommaires. Les Allemands procédaient en particulier à intervalles réguliers (en fait quand la main-d'œuvre était surabondante à cause des derniers arrivages) à des **sélections destinées à éliminer les personnes les plus faibles**, devenues souvent squelettiques et inaptes au travail. Ces malheureux, qui ne pouvaient avoir aucune illusion sur leur sort, étaient également conduits aux chambres à gaz³¹.

Les très rares déportés qui survécurent (3 % des Juifs déportés de France, 5 % des Juifs déportés de Belgique³²) échappèrent à la mort grâce sans doute à la fois à la chance, à leur relativement bonne santé (seuls les adultes jeunes

³³ Devant la poussée des armées alliées, les nazis organisèrent de véritables marches de la mort pour évacuer les camps à la veille de leur libération. Les détenus moururent par centaines, par milliers, de faim, de froid, d'épuisement avant d'aboutir dans les camps de concentration situés en Allemagne, déjà surpeuplés et au bord de la famine. C'est là que les troupes alliées découvrirent finalement en avril et mai 45 les rares rescapés juifs des déportations ainsi que les milliers de cadavres des détenus morts d'inanition lors des derniers mois d'existence du III^e Reich : c'est à Bergen-Belsen et à Dachau que furent prises en particulier les photographies de ces monceaux de cadavres qui témoignent de la barbarie nazie. Il n'y a pas en revanche de tels témoignages photographiques sur Auschwitz.

³⁴ Le chiffre de 4 millions de morts (juifs et non-juifs) affichés par les Polonais après la guerre à Auschwitz était tout à fait exagéré. La plaque commémorative a été d'ailleurs remplacée en 1995 et elle cite désormais le chiffre de un million et demi de victimes, en majorité juives. Sur ce point, on peut se reporter à la page web : <http://www.phdn.org/negation/plaques4m.html> qui démonte les arguments négationnistes à ce propos.

étaient aptes au travail), à des conditions de travail moins pénibles (certains travaux comme ceux de terrassement signifiaient la mort à brève échéance mais d'autres comme celui des médecins à l'infirmerie donnaient une plus grande chance de survie), à l'entraide qui a pu souvent exister entre déportés (ou entre certains groupes de déportés), à leur courage personnel enfin.

Le camp d'Auschwitz, situé dans l'est de la Pologne, ne fut évacué — dans des conditions dramatiques³³ — et partiellement détruit, devant la poussée soviétique, qu'en janvier 45. Les gazages avaient cependant cessé depuis novembre 44. Comme dans les autres camps d'extermination, le nombre des personnes assassinées à Auschwitz ne peut faire l'objet que d'estimations : celles-ci varient entre 800 000 (d'après Jean-Claude Pressac pour qui 630 000 Juifs furent gazés dans ce camp), un million (Raul Hilberg, Pierre Vidal-Naquet) et 1 300 000 victimes (Georges Wellers)³⁴.



Une des rares photos d'une sélection à Auschwitz

(d'après Gerhard SCHOEN-
BERNER, *L'étoile jaune*,
Paris, Presses de la Cité,
1982)

C. LE NOMBRE DE VICTIMES

L'extermination des Juifs d'Europe par les nazis constitue un génocide unique dans l'histoire mondiale par son caractère **systématique** et **intentionnel**. Est-il cependant possible d'en mesurer plus précisément l'ampleur ?

Ces estimations sont difficiles et exigent un important travail de recherche et de comparaison. Les massacres, on l'a vu, se sont déroulés dans de multiples lieux et des situations fort diverses : il y a eu les morts par famine dans les ghettos, les exécutions à ciel ouvert à l'arrière du front soviétique, les camps d'extermination, Auschwitz, les déportations de certains Juifs pour raisons politiques (résistance) dans des camps de concentration (et non d'extermina-

³⁵ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 1034.

³⁶ Jean-Pierre AZÉMA, *op. cit.*, p. 317.

³⁷ Ce rapport de Richard Korherr est reproduit dans Léon POLIAKOV, *Bréviaire de la haine*. Bruxelles, Complexe, 1986, p. 390-394.

³⁸ Ce chiffre pourrait encore varier dans un sens ou l'autre, mais cette variation ne pourrait être qu'extrêmement limitée.

tion). Souvent aussi, les nazis ont détruit les preuves, les traces de leurs méfaits. Comme le dit Raul Hilberg, « on empile donc hypothèse sur hypothèse, et la marge d'erreur risque d'être plus grande qu'à première vue. Dans de telles conditions, il est impossible de prétendre à l'exactitude »³⁵.

Il faut d'abord savoir combien il y avait de Juifs en Europe avant la guerre. Il ne peut s'agir que d'une estimation puisque dans la plupart des pays européens l'égalité des citoyens faisait de l'appartenance au judaïsme une affaire privée et non publique : par le fait de l'assimilation, il n'était d'ailleurs pas simple de définir qui était ou n'était pas juif (on a vu l'importance de ce travail de définition juridique dans le processus de destruction nazi). Dans ces conditions incertaines, l'on estime qu'il y avait environ 11 millions de Juifs européens³⁶.

Le décompte des victimes peut alors se faire de plusieurs manières. D'une part, l'on additionne les chiffres fournis par les documents d'époque comme les rapports des Einsatzgruppen, les décomptes établis par les conseils juifs des morts de faim ou de maladie dans les ghettos ou encore les statistiques établies par un responsable SS en 1943 sur l'ensemble de la « solution finale » à ce moment³⁷ : les estimations avec cette méthode sont minimales (sauf si la source exagère) et laissent échapper tous les assassinats non-documentés. D'autre part, l'on compare le nombre de Juifs dans chaque pays avant la guerre avec le nombre de survivants après la guerre : cette comparaison est cependant hasardeuse parce que beaucoup de frontières, en particulier à l'Est, ont été modifiées après la guerre et qu'il y a eu à la même époque beaucoup de déplacements de populations (émigration vers Israël ou les Etats-Unis). Cette méthode ne donne par ailleurs aucune information sur la cause ou le lieu du décès. Enfin, en croisant les deux méthodes et en procédant par recoupement pays par pays, les historiens obtiennent les estimations les plus fines : si, dans les cas de la Pologne et de l'URSS, celles-ci restent approximatives (d'après Hilberg, près de 3 millions de victimes juives en Pologne, de 650 000 à 800 000 victimes juives des territoires de l'URSS dans ses frontières d'avant-guerre), elles peuvent être extrêmement précises pour certains pays comme la Belgique (28 518 d'après Maxime Steinberg³⁸).

Les estimations du nombre total des victimes juives varient, d'après les historiens, entre 5 100 000 (Raul Hilberg), 5 800 000 (Jacob-Robinson cité par Léon Poliakov) et plus de six millions (Martin Gilbert).

Il se peut que ces chiffres soient encore révisés, mais il s'agit là d'un travail d'historien qui ne modifierait en rien l'ampleur des crimes nazis ni la spécificité du génocide. L'extermination des Juifs par le III^e Reich hitlérien fut décidée, planifiée et exécutée de façon massive et systématique : en particulier, la plus importante communauté juive d'Europe, celle de Pologne, fut pratiquement anéantie (400 000 survivants sur 3 350 000 personnes avant guerre d'après Hilberg). Les victimes furent déportées de l'Europe entière du nord au sud, de l'est à l'ouest et assassinées en raison uniquement de leur appartenance supposée à la « race » juive. En outre, leur mise à mort, d'abord par la faim, les mauvais traitements ou les armes à feu, se fit de manière véritablement industrielle avec la création des chambres à gaz dans les camps d'extermination. Enfin, le but avoué de cette mise à mort était bien l'anéantissement *total* du peuple juif.

D. QUELLES SONT LES PREUVES?

³⁹ Pierre VIDAL-NAQUET,
Les assassins de la mémoire.
Paris, La Découverte, 1991,
p. 155.

Il y a quelques années, personne ne se serait posé la question des preuves de l'extermination des Juifs par les nazis, tant les faits paraissaient manifestes et attestés. Mais une secte (comme l'appelle Pierre Vidal-Naquet³⁹) de pseudo-historiens a prétendu récemment que les chambres à gaz n'ont jamais existé et ne seraient qu'une invention de la propagande « sioniste ». Dans ce contexte, il convient d'expliquer comment les historiens (du moins ceux qui ne sont pas de simples falsificateurs comme le sont les « négationnistes ») établissent la vérité des faits dont ils entendent rendre compte.

Dans tous les cas, les historiens s'attachent à retrouver des **documents d'époque, généralement écrits**, qui sont plus fiables que des témoignages survenant après l'événement. En ce qui concerne l'extermination des Juifs, il n'existe pas effectivement d'ordre explicite venant de Hitler ou de ses adjoints directs ordonnant d'utiliser des chambres à gaz pour tuer les Juifs déportés; en outre, comme on l'a vu, les traces matérielles des chambres à gaz et des crématoires ont disparu ou ont été largement détruites par les Allemands cherchant à faire disparaître les preuves de leurs crimes.

S'il n'y a donc pas de preuves directes et totalement explicites de l'existence des chambres à gaz, il y a cependant **un faisceau extrêmement large et concordant de preuves** que l'on dira indirectes et qu'on va à présent passer en revue.

Il y a d'abord une somme importante de **témoignages**. Un témoignage est toujours fragile : il suffit d'interroger les témoins d'un fait divers pour constater rapidement des discordances ou des contradictions. Cependant, des témoignages multiples et répétés permettent à l'historien d'établir avec une quasi-certitude un certain nombre de faits. Ainsi, tous les survivants de la déportation à Auschwitz ont entendu parler des chambres à gaz et vu les cheminées des crématoires : séparés le plus souvent de certains de leurs proches lors de la sélection sur la rampe, ils n'ont jamais revu ces proches dont la rumeur prétendait qu'ils avaient été gazés puis brûlés dans des crématoires. L'abondance des témoignages concordants, la disparition définitive de ces hommes et de ces femmes constituent en soi un indice suffisamment probant de l'événement. En outre, les **statistiques** qui comparent le nombre de déportés à celui de ceux qui sont revenus de déportation (5 % en Belgique) ne peuvent que renforcer ces témoignages indirects : que sont en effet devenus ces disparus s'ils n'ont pas été gazés ?

Mais à ces témoignages indirects — les rescapés n'ont effectivement rien vu par eux-mêmes du processus d'extermination — s'ajoutent des **témoignages directs**. Il s'agit d'abord des rares rescapés des *Sonderkommandos* affectés directement au travail dans les chambres à gaz (ils ont été notamment interrogés par Claude Lanzmann dans son film *Shoah*). Certains de ces témoignages sont **postérieurs** à la guerre, mais d'autres ont été faits par **des évadés dès 44**. Plus étonnants, « quatre membres des corvées spéciales morts à Birkenau [...] ont laissé des témoignages écrits : ils les ont enterrés à proximité des crématoires où ils ont travaillé. On a exhumé ces documents

⁴⁰ Eugen KOGON et alii, *op. cit.*, p. 181. Ces manuscrits ont été récemment traduits et publiés en français : *Des voix sous la cendre : Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau* (avec une préface de Georges Bensoussan), Paris, Calmann-Lévy, 2005.

⁴¹ Ce texte a été très bien analysé par Maxime STEINBERG dans *Les yeux du témoin et le regard du borgne*. Paris, Cerf, 1990.

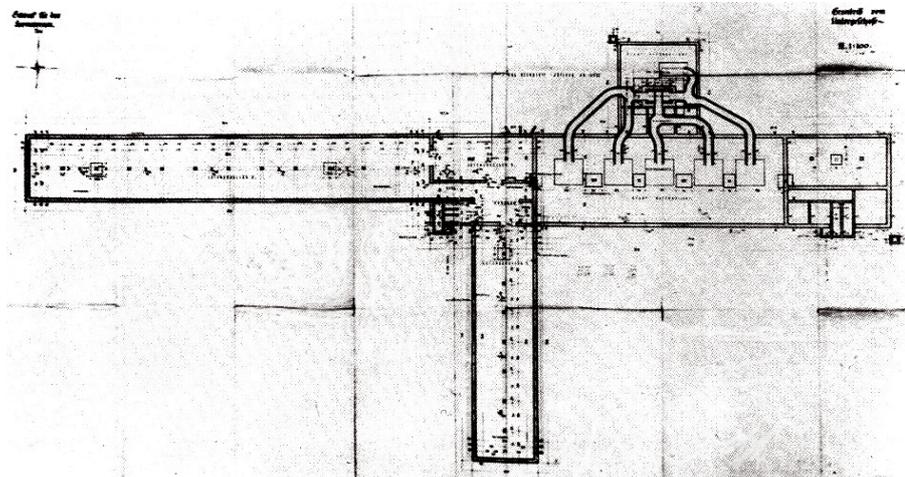
⁴² Il y a également quelques faux témoignages (faits après la guerre) comme celui de Misha Defonseca (de son vrai nom Monique De Wael) qui, dans son « roman » *Survivre avec les loups*, prétendait être partie, petite enfant, de Bruxelles pour rejoindre ses parents juifs déportés en Pologne. Tout était inventé dans cette histoire comme la révéla avec d'autres Maxime Steinberg, l'historien de la déportation des Juifs de Belgique.

Les plans du Krematorium d'Auschwitz II établis par l'administration SS

Le bâtiment horizontal à gauche était la salle de déshabillage, le bâtiment vertical la chambre à gaz et le bâtiment à droite les fours crématoires. La salle de déshabillage et la chambre à gaz étaient enterrées, et les cadavres étaient remontés par un monte-charge au niveau des crématoires. (d'après Eugen KOGON et alii, *op. cit.*)

en procédant à des fouilles après la guerre sur l'emplacement du camp » ⁴⁰. Des **Allemands**, membres du personnel des camps, ont également fourni leur témoignage le plus souvent lors des **procès** qui leur ont été intentés par les **autorités alliées** ou **allemandes** après la guerre. On possède en particulier les dépositions du commandant du camp d'Auschwitz, Rudolf Höss, qui rédigea en outre, pendant l'instruction de son procès en Pologne (au terme duquel il fut condamné à mort et exécuté), un mémoire sur ce qui s'était passé dans ce camp. À tous ces témoignages allemands postérieurs aux événements, il faut ajouter le journal que le docteur Johann Paul Kremer, médecin à Auschwitz de août à novembre 42, chargé en particulier de la sélection des déportés pour la chambre à gaz, a tenu secrètement et où il notait brièvement les événements de la journée ⁴¹.

Tous ces témoignages méritent d'être critiqués, confrontés les uns avec les autres et parfois rectifiés (notamment dans leurs estimations). La vérité ⁴² ne se livre pas brute dans ces textes, et il faut reconstituer le fil des événements dont l'évolution parfois complexe explique nombre de contradictions apparentes dans ces témoignages (les témoins n'ayant pas assisté aux mêmes choses). Mais de tous ces témoignages ressort clairement **l'ensemble du processus** de destruction et du fonctionnement des centres d'extermination.



Aux témoignages directs ou indirects, il faut enfin ajouter une quantité importante de **documents administratifs** divers, de toute nature et de toute provenance, qui sont rarement directement parlants mais qui éclairent, s'ils sont correctement interprétés, l'un ou l'autre aspect du processus de destruction : dans le langage administratif, les nazis évitaient en effet très généralement d'utiliser des termes directement évocateurs du génocide et employaient des euphémismes comme « action spéciale », « traitement spécial » pour parler des meurtres de masse. Ces **documents d'époque** vont des archives des chemins de fer allemands qui facturaient au RSHA. (l'organisme nazi chargé de la « solution finale ») des allers simples de troisième classe à des-

⁴³ Pour les gardiens, il s'agissait d'un aller-retour...

⁴⁴ Cfr Jean-Claude PRESSAC, *Les crématoires d'Auschwitz*. Paris, CNRS, 1993.

⁴⁵ L'approvisionnement en Zyklon est étudié par HILBERG, *op. cit.*, p. 768-776.

tion d'Auschwitz pour chaque déporté⁴³ des convois, jusqu'aux plans, bons de commandes et autres factures des firmes allemandes qui ont fourni à Auschwitz les installations des chambres à gaz et des crématoires⁴⁴ ainsi que le gaz asphyxiant, le Zyklon B⁴⁵.

Si certains de ces témoignages et documents sont sans doute moins fiables que d'autres, si tous doivent être critiqués selon la méthode historique et confrontés les uns aux autres, l'ensemble constitue cependant **un faisceau de preuves concordantes et manifestes** de l'existence des camps d'extermination. (On remarquera que cette règle vaut pour tous les faits historiques : une preuve isolée, aussi frappante soit-elle — film, photo, témoignage direct... —, peut toujours être démolie par un scepticisme radical. C'est **la confrontation de sources historiques indépendantes les unes des autres** qui permet d'établir scientifiquement l'existence et les modalités d'un événement passé et donc disparu.)

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les chambres à gaz n'ont constitué que **la dernière étape** du processus de destruction déjà entamé dans les ghettos forcés où régnaient malnutrition et épidémies, ainsi que dans les territoires conquis de l'URSS où les *Einsatzgruppen* massacraient les populations juives depuis l'invasion de juin 41. (Sur ces événements, on retrouve évidemment le même type de preuves ou de faisceaux de preuves que pour les camps d'extermination).

E. QUI SAVAIT?

Avec la question des preuves surgit naturellement celle de la connaissance que pouvaient avoir les différents acteurs, témoins et victimes du processus d'extermination. La réponse ne peut être que très prudente car cette connaissance varia fortement **au cours de la guerre** et plus encore en fonction de **la position occupée par les différents individus**. On ne pourra donc donner à ce propos que quelques indications sommaires.

Du côté allemand se pratique, on l'a déjà noté, **une politique du secret**. Mais l'ampleur du processus fait que le nombre d'intervenants directs est fort important. Même des agents éloignés de **l'appareil SS** comme certains agents des chemins de fers chargés de l'organisation des transports ou bien des fonctionnaires chargés de régler le sort des biens juifs abandonnés en Allemagne sont directement concernés par ces déportations « vers l'Est ». La guerre à l'Est avec ses tueries à ciel ouvert pratiquées par les Einsatzgruppen va en outre transformer de nombreux soldats de l'armée régulière, la **Werh-macht**, en témoins et parfois en complices de ces assassinats. Certains de ces soldats pourront d'ailleurs visiter lors de permissions le ghetto de Varsovie et y découvrir la famine organisée. Dans ce contexte, même si **les témoins directs** de la mise à mort dans les camps d'extermination sont peu nombreux, **un grand nombre d'Allemands** savent que la situation « à l'Est » est terrible et que la **déportation** y signifie presque toujours pour les Juifs la mort. Mais le plus souvent, ils ne chercheront pas à en savoir beaucoup plus : ainsi, même

⁴⁶ Maxime STEINBERG, *Les yeux du témoin et le regard du borgne*, p. 83-106.

⁴⁷ Cité par Raul HILBERG, *op. cit.*, p. 423.

⁴⁸ *Op. cit.*, p. 425.

les responsables de la déportation en Europe occidentale pourront déclarer très généralement après la guerre qu'ils ne savaient « rien », ce qui était évidemment faux comme l'ont prouvé les tribunaux qui les jugeaient ⁴⁶.

Du côté des **victimes**, il était par contre essentiel d'en savoir plus. Mais une vérité à ce point horrible et désespérante pouvait également être refusée parce que psychologiquement insoutenable : n'importe quelle dénégation rassurante pouvait être acceptée plutôt qu'une réalité sans espoir. En **Pologne** où se trouvaient les camps d'extermination, le secret était particulièrement difficile à garder, et **la résistance polonaise** découvrit rapidement que le camp de Belzec par exemple n'était « pas assez grand pour accueillir un nombre aussi considérable de gens » ⁴⁷ (c'est-à-dire que les gens qui y arrivaient devaient être nécessairement assassinés). Les **rumeurs** commencèrent à circuler, et, pour les Juifs des ghettos, il devint clair que la déportation signifiait la mort. Mais, quand cela fut évident, les Allemands avaient déjà procédé aux rafles les plus importantes, et ce n'est que vers la fin des opérations qu'« un nombre croissant de Juifs hésitaient à sortir de chez eux, tandis que d'autres s'échappaient des ghettos ou sautaient des trains pour se réfugier dans les bois » ⁴⁸.

Dans les autres pays occupés, notamment en **Europe occidentale**, la vérité parvint évidemment plus lentement et fut d'abord précédée de rumeurs sur des massacres commis à « l'Est ». Ainsi en Belgique, lorsque les nazis convoquèrent les Juifs pour une soi-disant « mise au travail », nombreux furent ceux qui obéirent aux ordres et se rendirent spontanément aux points de rassemblement. Et, si finalement la majorité plongea, après l'été 42, dans la clandestinité, ce fut essentiellement par refus de la « déportation » **sans savoir véritablement** que cette déportation signifiait la mort. Pourtant des informations précises commencèrent à circuler venues de Radio Moscou et de Radio Londres et révélant l'ampleur du génocide des Juifs de Pologne, et, dès la fin 42, des **rumeurs d'extermination** commencèrent à se répandre chez les Juifs de Belgique même si elles restaient imprécises. Pour les militants juifs (notamment de la presse clandestine), le doute deviendra certitude avec les témoignages de déportés évadés d'un camp voisin d'Auschwitz et revenus en Belgique, témoignages qui seront repris, à partir de juin 43, dans la presse clandestine. Si, fin 43, début 44, l'ampleur des massacres commis en Pologne est de plus en plus évidente, un **doute** subsistera toujours, jusqu'à la fin de la guerre, tant il est difficile, pour ces hommes et ces femmes, d'admettre que leurs proches qui ont été déportés au cours des mois précédents ont pu être assassinés de la plus atroce des façons...

Parmi les témoins, on retiendra surtout l'attitude des **gouvernements alliés** en guerre avec l'Allemagne. Ces gouvernements disposaient évidemment de multiples sources d'information plus ou moins fiables, et, dès août 42, leur parviennent des **nouvelles alarmantes** concernant une décision du quartier général de Hitler d'exterminer les Juifs d'Europe. En novembre 42, les informations sont à ce point précises que « le *New York Times* publie un article sur les camps de Belzec, Sobibor et Treblinka. Il fait allusion aux chambres à gaz d'Auschwitz. Il cite Stephen Wise qui estime à 2 millions le nombre de Juifs déjà massacrés » ⁴⁹. Pour le grand public sans doute, ces informations et d'autres, particulièrement effroyables, étaient évidemment difficilement vérifia-

⁴⁹ André KASPI, « Génocide : les Alliés savaient ! » dans *L'Histoire. L'Allemagne de Hitler. 1933-1945*. Paris, Seuil (Points Histoire), 1991, p. 278.

bles. En revanche, les gouvernements alliés avaient des sources d'information suffisamment crédibles pour connaître avec précision **dès la fin 43** l'ampleur des massacres. Mais, ne voulant accueillir sur leurs territoires les millions de Juifs menacés d'extermination, craignant certainement l'antisémitisme d'une partie de leur opinion publique, sans doute également incapables d'intégrer cette situation exceptionnelle dans la logique de leur stratégie militaire, ni les Soviétiques ni les Britanniques ni les Américains **ne tenteront d'interrompre** l'effroyable processus de destruction. Ils se contenteront de **plusieurs proclamations** affirmant leur détermination à punir les responsables des crimes de guerre, sans mentionner précisément le génocide juif⁵⁰. C'est ainsi que la dernière grande déportation, **celle des Juifs hongrois en juin et juillet 44**, alors que l'Allemagne savait la guerre perdue, se fit pratiquement au su et au vu des pays neutres et des alliés.

La Hongrie, dirigée de façon dictatoriale par l'amiral Horthy, était depuis le début de la guerre une alliée de l'Allemagne. Mais Horthy, bien qu'antisémite, refusa pendant de longs mois de céder aux pressions des Allemands qui voulaient hâter la « solution finale » du « problème juif ». Pendant ce temps, tous les pays de l'Europe occupée étaient vidés les uns après les autres de leurs populations juives, la Hongrie seule faisant exception jusqu'en 1944. Finalement, en mars 44, redoutant un volte-face politique de la Hongrie (prête à négocier sa reddition avec les Alliés), Hitler imposa à Horthy un gouvernement de son choix, totalement pro-nazi. **En deux mois**, le processus de concentration et de destruction des Juifs hongrois était mis en route (sous la direction d'Adolf Eichmann), et plus de **400 000** d'entre eux déportés vers Auschwitz. Pourtant, les protestations se multiplièrent, venant en particulier de pays neutres comme la Suisse et la Suède. Ces interventions furent à ce point efficaces que Horthy, encore en place, ordonna le 6 juillet (ordre devenu effectif le 9), malgré l'opposition de son propre gouvernement pro-nazi, l'arrêt des déportations. Lorsqu'il fut renversé en octobre par les Allemands, ceux-ci décidèrent encore de transférer 50 000 Juifs à pied vers le Reich et ses camps de concentration surpeuplés et affamés (Auschwitz avait commencé à être évacué), mais 27 000 seulement furent effectivement déportés⁵². Si des interventions courageuses (notamment celles du diplomate suédois Wallenberg) avaient sauvé de nombreuses vies et entraîné finalement l'arrêt des déportations, le processus de destruction avait cependant pu s'accomplir pratiquement au grand jour alors que le secret sur la « solution finale » n'existait plus.

⁵⁰ Les responsables nazis ont donc su bien avant la fin de la guerre — cela apparaît dans certaines de leurs déclarations — qu'ils seraient jugés pour leurs crimes par les autorités alliées à la fin de la guerre.

⁵¹ Raul HILBERG, *Op. cit.*, p. 694-747.

F. LA « SOLUTION FINALE » EN BELGIQUE

Le cas d'un pays comme la Belgique dans la « solution finale » permet de mieux comprendre comment les autorités nazies ont pu mettre à exécution leurs sinistres projets mais aussi d'apercevoir quelles difficultés et quelles résistances ils rencontrèrent dans les pays occupés. Ce cas, pas plus qu'un autre, ne fut cependant « exemplaire », car, dans chaque pays, les situations locales étaient différentes et produisirent une histoire spécifique : si la plus importante communauté juive d'Europe, celle de Pologne, fut pratiquement anéantie, la toute petite communauté du Danemark, 6 500 personnes, fut presque entièrement sauvée, ayant été clandestinement embarquée vers la Suède (neutre) en octobre 43 quand les menaces allemandes se firent trop précises.

LES PREMIÈRES MESURES

Dans la Belgique occupée depuis mai 40⁵¹, l'autorité fut exercée par l'administration militaire du général von Falkenhausen qui était (relativement) indépendante de l'administration SS qui chargée de l'extermination des Juifs. Cette autorité militaire, soucieuse de préserver de bonnes relations avec les administrations civiles belges restées en place, opta dans un premier temps pour une politique mesurée, destinée à ne pas heurter brutalement l'opinion publique belge. Pourtant, dès octobre 40, elle proclame le **statut des Juifs**, statut qui les contraint à s'inscrire dans un registre spécial à l'administration communale et les oblige en outre à ne résider que dans les villes d'Anvers, Liège, Charleroi et Bruxelles. Au même moment commence l'élimination de « l'influence juive » dans le secteur public. Des professeurs d'université, des avocats, des fonctionnaires, très peu nombreux en fait, sont révoqués. Le « désejuivement » de l'économie sera plus tardif et s'effectuera de l'automne 41 à juin 42 : près de 8 000 entreprises sont concernées, mais seules les 300 plus importantes seront « aryanisées », c'est-à-dire passeront dans des mains allemandes. Les autres seront simplement liquidées, les propriétaires étant obligés de vendre à bas prix.

Toutes ces mesures auront peu d'impact dans le public belge (non-juif) sans doute d'abord préoccupé par son propre sort. L'Université Libre de Bruxelles protestera cependant contre l'exclusion de ses enseignants juifs, de même que les magistrats bruxellois devant l'interdit qui frappe les avocats juifs. Les autorités belges se raidiront aussi devant l'**ordonnance du recensement**, infraction grave au principe constitutionnel d'égalité entre les citoyens : après des « atermoiements », elles transmettront cependant, contraintes et forcées, cette ordonnance aux administrations communales, ce qui provoquera la protestation du bourgmestre de Bruxelles.

Si une petite fraction antisémite de l'opinion belge est favorable à ces mesures et les réclame parfois avec virulence, la plus grande partie est sans doute à ce moment indifférente. Mais l'obligation du **port de l'étoile jaune en juin 42** constituera un choc et servira, selon l'expression de Maxime Steinberg, de révélateur brutal : la discrimination saute aux yeux, et chacun peut

⁵¹ Toutes les informations qui suivent sont tirées de l'ouvrage remarquable de Maxime STEINBERG, *L'étoile et le fusil*. 3 tomes. Bruxelles, Vie ouvrière, 1983-1986.

constater que la politique raciste des nazis ne se paie pas seulement de mots. La presse clandestine appelle d'ailleurs à ce moment le public à témoigner de sa sympathie aux victimes, appel qui sera suivi d'effets, même si ceux-ci restent bien sûr limités. Les bourgmestres bruxellois refuseront en outre de distribuer l'étoile jaune (qui le sera cependant par l'Association des Juifs en Belgique, instrument de la politique nazie).

Mais, en juin 42, le sort des Juifs de Belgique et d'Europe occidentale a déjà été scellé par le III^e Reich.

LES DÉPORTATIONS

Parmi les mesures décrétées par les Allemands, la création de l'Association des Juifs en Belgique (A.J.B.), dont tous les Juifs doivent être membres, est particulièrement importante : pratiquement, la section SS qui est chargée de la « solution finale » en Belgique n'est composée que d'une dizaine de personnes et ne peut donc agir sans l'aide de cette **courroie de transmission** que représente en fait l'A.J.B. Celle-ci aura à sa tête, nommés par les Allemands, des « notables de second rang » (comme les appelle Maxime Steinberg, la grande bourgeoisie juive étant partie lors de l'exode de mai 40) qui vont essayer de négocier avec les SS des exceptions aux déportations. Mais sauvant les uns, ils ne se rendront pas compte (ou ne voudront pas se rendre compte) qu'ils en sacrifient d'autres, l'objectif des SS étant de remplir les convois de Juifs, quels qu'ils soient.

Il faut en outre savoir qu'en Belgique, la grande majorité des Juifs étaient **d'origine étrangère**, polonaise (44 %), allemande (19%)⁵², néerlandaise (7%)... Seuls 7 % étaient belges. C'est ceux-ci que l'A.J.B. et les autorités belges s'efforceront alors de défendre, les rafles opérant leurs ravages parmi ces étrangers souvent visibles, peu intégrés, regroupés dans certains quartiers (généralement près des gares) et ne disposant pas de relations parmi la population belge leur permettant de se cacher et de survivre dans la clandestinité.

Les décisions déterminantes étaient toujours prises à Berlin où l'on décida de déporter vers Auschwitz les Juifs d'Europe occidentale **pendant l'été 42** : 40 000 de France (où sera opérée notamment la rafle du Vel' d'Hiv des 16 et 17 juillet), 40 000 des Pays-Bas, 10 000 de Belgique. Ces contingents furent fixés notamment en fonction des disponibilités en matériel des chemins de fers allemands. Les autorités locales SS connaissaient à présent leurs objectifs. En Belgique, elles vont envoyer à partir de fin juillet 10 000 convocations pour une soi-disant mise au travail : les Juifs convoqués, tous étrangers, parmi lesquels des enfants et des vieillards manifestement inaptes au travail, devaient se rendre à la caserne Dossin à Malines, choisie comme lieu de concentration avant la déportation.

Cette convocation était manifestement un piège, et seules 3 908 personnes se présenteront spontanément au lieu de rassemblement. L'A.J.B., qui a été chargée de remettre ces convocations, va alors y adjoindre un appel où ses responsables, soucieux d'éviter des retombées néfastes au reste de la population juive, déclarent que « d'après les assurances données par l'Autorité occupante, il s'agit effectivement d'une prestation de travail, et non d'une mesure de dé-

⁵² Il s'agissait bien sûr de Juifs allemands ayant fui les persécution nazies avant mai 1940.

portation ». Seuls les responsables de l'A.J.B. veulent cependant croire à cette mise au travail qui ne rencontre toujours pas de succès.

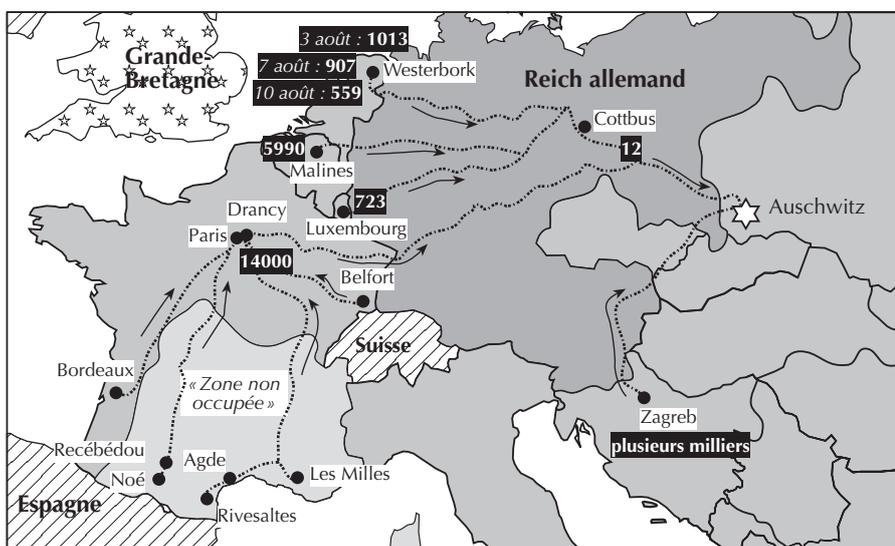
Face à cet échec (relatif) de leur convocation, les SS vont alors agir de manière beaucoup plus brutale. Ils organiseront **quatre grandes rafles**, dont trois pendant la nuit, à Anvers et à Bruxelles, le 15 et les 28-29 août, le 3 et les 11-12 septembre, rafles qui feront plus de 4 000 victimes. Pour ces razzias, les SS des affaires juives disposeront d'agents de la Felgendarmerie (dépendants de l'administration militaire), de SS flamands (une quarantaine d'hommes) et, au moins pour une rafle, de policiers d'Anvers réquisitionnés. D'autres rafles suivront mais de moindre envergure, car les Juifs sentant le danger ont plongé pour la plupart dans la clandestinité. L'heure de **la traque individuelle** commence, par exemple dans les administrations communales où les Juifs poussés par la nécessité se rendent pour obtenir des cartes de ravitaillement : là, des agents en civil les arrêtent facilement puis les obligent à révéler leurs lieux de cachette.

En cinq mois, d'août à décembre 42, 16 621 personnes, sur les 57 000 Juifs que comptait environ la Belgique après mai 40, seront déportées en **17 convois** à destination d'Auschwitz : de ces convois, on comptera à peine 380 survivants (un peu plus de 2 %) après la guerre, les autres ayant soit été directement gazés à Auschwitz (le plus grand nombre), soit étant morts ultérieurement à cause des dramatiques conditions de vie dans les camps.

En août 42, les déportations frappent simultanément la France, la Belgique et la Hollande

(d'après Martin GILBERT, *Atlas de la Shoah*. Bruxelles et La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube et Samuelson, 1992)

-  Pays occupés ou alliés de l'Allemagne
-  Pays en guerre avec l'Allemagne
-  Pays neutres



LA CLANDESTINITÉ

À partir de 43, la traque des Juifs devenus pour la plupart **clandestins** — ceux de nationalité belge se croient cependant encore protégés — s'organise et durera jusqu'aux derniers jours de l'occupation. Mais cette chasse devenue individuelle aura un **faible rendement** comparé aux grandes rafles de 42 : **onze convois** partiront encore de Malines à destination d'Auschwitz avec à leur bord près de 9 000 personnes, ce qui portera le nombre de déportés à plus de 25 124 personnes (auxquels il faut ajouter 5 024 Juifs de Belgique

⁵³ Ce sont les derniers chiffres auxquels arrive Maxime STEINBERG, *L'étoile et le fusil. III. La Traque des juifs. 1942-1944*. Volume II. Bruxelles, Vie ouvrière, 1986, p. 259.

ayant fui en France et déportés depuis Drancy)⁵³. Il y aura 1 640 survivants de l'ensemble de ces déportations (Juifs de Belgique déportés depuis Malines et Drancy), à peine un peu plus de 5 % des déportés.

En Belgique cependant, la résistance se met sur pied. Depuis l'invasion de l'URSS en juin 41, les communistes se sont organisés dans la clandestinité et forment le pivot du Front de l'Indépendance, un grand mouvement de résistance à l'occupant. C'est en son sein que va se créer le **Comité de Défense des Juifs** destiné à venir en aide aux Juifs traqués. Il s'agissait, comme l'indique un bulletin intérieur du Front de l'Indépendance, « de disséminer les Juifs parmi la population non juive afin de les soustraire aux recherches de la gestapo qui, on le sait, est obligée de travailler avec des effectifs relativement restreints ». Les enfants juifs en particulier faisaient l'objet de nombreuses préoccupations : un grand nombre sera placé dans des familles d'accueil où ils vivront clandestinement, séparés de leurs parents, jusqu'à la fin de l'occupation.

Malgré les risques, le C.D.J., dont beaucoup de membres n'étaient d'ailleurs pas juifs, réussira à mettre sur pied un **réseau important de logeurs**, dans les villes et dans les campagnes, chez des particuliers (700 environ) mais aussi dans des institutions comme des orphelinats, des couvents, des sanatoriums, des pensionnats... Si le nombre de logeurs fut plus élevé que n'avait pu l'espérer au départ le C.D.J., ils ne constituaient, on le voit bien, qu'une toute petite minorité de la population belge même s'ils jouirent sans doute de la complicité, parfois active, souvent passive, de nombreuses autres personnes. Les clandestins étaient « plusieurs dizaines de milliers maintenant dispersés aux quatre coins du pays et dissimulés dans une population hostile à l'occupant et complice de ses victimes les plus persécutées. Loin de les avoir isolées dans la société belge, ses persécutions raciales, dès qu'elles se déchaînèrent, aboutissaient au résultat opposé. »⁵⁴

Outre les caches, le C.D.J. s'efforçait de fournir des faux papiers aux clandestins (grâce souvent à des complicités parmi certains fonctionnaires communaux) ainsi que de subvenir aux besoins des plus démunis. Tout ce travail, qui impliquait notamment de nombreuses courrières chargées de faire passer d'une cache à l'autre personnes, messages et argent, était extrêmement dangereux, car les Allemands avaient organisé **une traque policière** avec filatures, planques et arrestations suivies d'interrogatoires sous la torture.

La **clandestinité** fut certainement une rupture dans la vie de ces gens qui avaient vécu jusque-là, comme la grande majorité de leurs concitoyens, dans la légalité : cette rupture favorisa ou fut favorisée par la prise de conscience du danger extrême que représentaient la politique nazie antisémite et la déportation (dont les rumeurs déjà évoquées précisaient à présent la sinistre signification). Cette prise de conscience s'est traduite en particulier par le **nombre croissant d'évadés des convois de déportation** à partir de l'automne 42. Alors que les premiers convois, notamment ceux des grandes rafles, étaient partis avec tous leurs contingents, les Juifs arrêtés ultérieurement s'efforcèrent de s'évader et de sauter des convois avant qu'ils ne franchissent la frontière allemande : entre l'automne 42 et le printemps 43, c'est plus d'un déporté sur dix qui est parvenu à s'évader. D'abord pris au dépourvu, les SS prirent

⁵⁴ *Op. cit.*, p. 246.

malheureusement ensuite des dispositions pour réduire drastiquement le nombre d'évasions.

S'il y eut donc, à partir de la fin 42, un réel mouvement d'insoumission de la part des Juifs, seule une minorité se lança cependant dans la lutte ouverte, c'est-à-dire armée. À l'exception de Bruxelles où ils furent une centaine, les partisans juifs se comptèrent, dans chaque province, « sur les doigts d'une seule main »⁵⁵ : comme dans le reste de la population belge d'ailleurs, seule une toute petite minorité franchira donc le pas décisif⁵⁶ de la lutte armée pendant les années les plus sombres de l'occupation. C'est dans les groupes de combat du parti communiste (le seul à avoir choisi la lutte armée bien avant le débarquement allié en Normandie) qu'agirent ces partisans lors de coups de main audacieux dirigés contre les Allemands mais aussi contre leurs collaborateurs : un petit groupe essaya ainsi de détruire, en juillet 42 (donc dès avant les grandes rafles), le fichier qu'avait constitué l'Association des Juifs en Belgique et qui devait servir aux Allemands dans leur plans de déportation (les Allemands disposaient malheureusement déjà d'un double de ce fichier). Fin août, alors que les grandes rafles étaient en cours, un autre partisan abattit un des responsables de l'A.J.B., particulièrement impliqué dans la distribution des prétendues convocations pour le travail. Contre ces groupes armés, la répression fut particulièrement acharnée, et plusieurs razzias frappèrent d'abord l'appareil du parti communiste en juillet 43 puis les Partisans Armés de Bruxelles au printemps 44.

Liés au parti communiste, ces partisans s'inscriront globalement dans sa stratégie et ne donneront pas à leur combat une coloration spécifiquement juive : l'ennemi était la machine de guerre de l'Allemagne nazie sans que sa politique antisémite fût particulièrement visée. Rien ne sera fait par exemple pour empêcher le départ des trains de la déportation. Seul un tout petit groupe composé de trois amis d'école selon l'expression de Maxime Steinberg, vaguement liés à la Résistance, allait tenter, sur une initiative personnelle et avec des moyens de fortune (un feu rouge installé sur la voie, une seule arme pour tenir le conducteur en respect), d'arrêter le XX^e convoi en avril 43. Surpris par l'escorte qui se trouvait à l'avant du train et non à l'arrière comme ils le croyaient, ces jeunes gens réussirent cependant à ouvrir un wagon et à permettre ainsi la fuite de dix-sept déportés. (Beaucoup d'autres déportés de ce convoi s'évadèrent ensuite par leurs propres moyens tout au long du trajet jusqu'à la frontière allemande.)

Jusqu'à la fin de l'occupation, alors que la situation militaire de l'Allemagne empirait de jour en jour, les SS poursuivront **leur traque obstinée**, laissant ainsi clairement apparaître que c'est bien toute la population juive qui était visée, sans exception : la nuit du 3 au 4 septembre 1943, la dernière rafle d'importance va saisir, à Bruxelles et à Anvers, 975 Juifs de nationalité belge qui avaient cru aux assurances allemandes les concernant et qui n'avaient pas plongé dans la clandestinité. (À la même époque, la traque des Juifs étrangers faisait à peu près un grosse dizaine de victimes quotidiennes.) Ces Juifs belges seront déportés dans le XXII^e convoi parti de Malines à destination d'Auschwitz. Quatre autres convois suivront encore jusqu'au 31 juillet 44.

⁵⁵ Maxime STEINBERG, *L'étoile et le fusil... III. La traque des Juifs, 1942-1944*. Volume II. Bruxelles, Vie ouvrière, 1986, p. 30.

⁵⁶ Maxime Steinberg remarque d'ailleurs que les Juifs qui prirent les armes ne le firent qu'après avoir été eux-mêmes pris par les Allemands et après avoir réussi à s'évader : la traque, la clandestinité, la menace de la déportation ne constituaient pas, semble-t-il, une rupture suffisante pour entrer dans la lutte armée. Un choc supplémentaire, celui de l'arrestation vécue personnellement, paraît psychologiquement nécessaire.

⁵⁷ Maxime STEINBERG, *La traque des Juifs, 1942-1944*. Volume II, p. 247.

En deux années, les SS chargés de la « solution finale » en Belgique avaient réussi à déporter, comme on l'a vu, plus de 25 000 personnes (dont environ 350 Tziganes eux aussi victimes des persécutions raciales nazies). « Moins de 5 % de ces déportés, 1 205 personnes, étaient encore en vie à la libération des camps nazis, et encore s'agissait-il pour moitié environ de déportés tardifs, de la dernière année de l'occupation. Leurs convois n'avaient pas été, comme ceux des années précédentes, gazés à plus de 60 % dès leur arrivée au camp d'extermination. La guerre finie, l'occupation nazie du pays a signifié le massacre de la population juive à 45 %. » ⁵⁷

Ce bilan, aussi terrible soit-il, montre tout de même que la politique nazie n'était pas toute-puissante et pouvait échouer devant l'insoumission des victimes qu'elle traquait et la résistance de la population occupée. Il montre enfin que tout compromis avec les nazis était illusoire et que la rébellion, c'est-à-dire pour la plupart des Juifs traqués la plongée dans la clandestinité, fut la seule chance de survie.

G. BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

Dans la très grande bibliographie consacrée à l'extermination des Juifs pendant la II^e guerre mondiale, on a retenu parmi les ouvrages les plus accessibles les titres suivants :

- ✕ Léon POLIAKOV, *Bréviaire de la haine*. Bruxelles, Complexe, 1986 (souvent réédité) : consacré à l'ensemble de la politique raciste du régime nazi, cet ouvrage déjà ancien (la première édition date de 1951) reste encore aujourd'hui essentiel notamment à cause de l'abondance des textes qu'il cite.
- ✕ Raul HILBERG, *La destruction des Juifs d'Europe*. 2 volumes, Paris, Gallimard (Folio Histoire), 1991 : c'est aujourd'hui l'ouvrage le plus complet et le plus documenté sur l'ensemble du processus de destruction, sur sa logique générale et sur son application dans les différents pays d'Europe (nouvelle édition augmentée en 3 tomes dans la même collection en 2006). Du même auteur, on peut également consulter *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive, 1933-1945*. Paris, Gallimard, 1994, qui fournit de nombreuses précisions sur l'attitude des différents acteurs de cette catastrophe (comme l'appelle l'auteur).
- ✕ Martin GILBERT, *Atlas de la Shoah*. La Tour d'Aigues (France) et Bruxelles, éditions de l'Aube et Samuelson, 1992. Cet atlas peut compléter l'ouvrage de Hilberg en montrant l'étendue des massacres et de la déportation aux quatre coins de l'Europe. Nombre de situations évoquées permettent de mieux comprendre quel fut le destin des Juifs pendant la II^e guerre mondiale.
- ✕ François BÉDARIDA, *Le génocide et le nazisme*. Paris, Presses Pocket, 1992. Ce bref ouvrage retrace l'essentiel de l'histoire du génocide; il reprend également de nombreux témoignages.

- ✗ Eugen KOGON, Hermann LANGBEIN, Adalbert RÜCKERL, *Les chambres à gaz, secret d'Etat*. Paris, Seuil (Points-Histoire), 1987 : il s'agit d'une description très minutieuse de toute l'histoire de la mise à mort dans les chambres à gaz depuis les premiers essais sur des malades mentaux jusqu'aux camps d'extermination.
- ✗ Hermann LANGBEIN, *Hommes et femmes à Auschwitz*. Paris, 10/18, 1994. Prisonnier politique à Auschwitz, l'auteur ne se contente pas d'apporter son témoignage. Comme historien, il a reconstitué l'ensemble du système concentrationnaire d'Auschwitz qui réunissait différentes catégories de victimes et différentes espèces de geôliers, et mêlait plusieurs fonctions puisqu'il s'agissait d'un camp d'extermination directe (par les chambres à gaz) et d'un camp de travail forcé.
- ✗ Jean-Claude PRESSAC, *Les crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*. Paris, CNRS, 1993. Cet ouvrage, parfois fort technique, permet de comprendre comment les nazis ont mis sur pied étape par étape cette gigantesque machinerie à tuer qu'étaient les crématoires d'Auschwitz. Il montre également quelle put être l'implication de certains civils allemands (ici les fabricants des crématoires) dans le processus de destruction.
- ✗ Pierre VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire*. Paris, La Découverte, 1991. L'auteur s'attache essentiellement à démonter les arguments des prétendus historiens révisionnistes. On y ajoutera l'ouvrage de Maxime STEINBERG, *Les yeux du témoin et le regard du borgne*. Paris, Cerf, 1990, qui étudie notamment les principaux documents allemands qui attestent, pendant la guerre même, du processus d'extermination dans les chambres à gaz (ces documents sont en outre traduits avec soin en annexes).
- ✗ Maxime STEINBERG, *L'Étoile et le fusil. I. La question Juive. 1940-1942*. Bruxelles, Vie Ouvrière, 1983;
L'Étoile et le fusil. II. 1942. Les cent jours de la déportation. Bruxelles, Vie Ouvrière, 1984;
L'Étoile et le fusil. III. La Traque des Juifs. 1942-1944. 2 Volumes. Bruxelles, Vie Ouvrière, 1986. Il s'agit sans doute du meilleur ouvrage sur la situation des Juifs en Belgique pendant l'occupation. Loin de répéter d'autres ouvrages plus généraux comme celui de Hilberg, il explique qui furent les différents acteurs, quelles furent leurs réactions et comment ils interagirent, et pourquoi finalement la « solution finale » eut des résultats fort différents selon les pays européens (même si l'on ne considère que des pays aussi proches que la Hollande, la Belgique et la France).
On y ajoutera un recueil d'articles de Maxime Steinberg, *La Persécution des Juifs en Belgique : (1940-1945)*. Bruxelles, Complexe, 2004.

Complément

- ✗ Christopher BROWNING, *Des hommes ordinaires*. Paris, Les Belles Lettres, 1994 (rééd. 10/18, 1998). Cet historien, qui s'est attaché à retracer la carrière de policiers devenus membres des *Einsatzgruppen*, a surtout cherché à comprendre comment des « hommes ordinaires » ont pu devenir des

assassins de masse. De Christopher BROWNING, on peut également lire *Politique nazie, travailleurs juifs, bourreaux allemands*. Paris, Les Belles Lettres, 2002, qui aborde différentes questions liées à la Shoah.

- ✕ Florent BRAYARD (sous la direction de), *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire. 1943-2000*. Bruxelles, Complexe, 2000. Ce recueil d'articles propose différentes réflexions sur la manière dont s'écrit l'histoire de la Shoah et dont s'élabore la mémoire collective sur cette question à travers notamment les procès qui sont survenus après la guerre.
- ✕ Dominique VIDAL, *Les historiens allemands relisent la Shoah*. Bruxelles, Complexe, 2002. L'auteur synthétise une série de travaux d'historiens allemands (aujourd'hui non traduits) qui proposent de nouvelles interprétations de l'ensemble du processus qui a conduit à la Shoah.
- ✕ Parmi les nombreux témoignages sur **le ghetto de Varsovie**, on retiendra notamment celui de Hillel SEIDMAN, *Du fond de l'abîme*. Paris, Plon (Terre Humaine / Poche), 1998, qui contient en annexe une histoire complète du ghetto par Georges BENSOUSSAN « De la "zone d'épidémie" au ghetto : la mort programmée d'un peuple. Septembre 1939-mai 1943 », p. 329-425.
- ✕ Sur **Auschwitz**, outre l'ouvrage de Hermann LANGBEIN déjà cité, on citera l'ouvrage de synthèse de Tal Bruttman, *Auschwitz*. Paris, La Découverte, 2015. On y ajoutera deux témoignages d'esprit totalement différent (l'un du point de vue nazi, l'autre du point de vue des victimes):
Rudolf HOESS, *Le commandant d'Auschwitz parle* avec une préface de Geneviève Decrop. Paris, La Découverte, 2005 (pour rappel, Hoess, commandant du camp d'Auschwitz a été condamné à mort et exécuté en Pologne en 1947 : c'est au cours de sa détention en attente du procès qu'il a rédigé ce mémoire qui, comme tout témoignage, doit être accompagné d'un commentaire historique, ce qui est le cas de cette édition).
Des voix sous la cendre : Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau (avec une préface de Georges Bensoussan), Paris, Calmann-Lévy, 2005.
- ✕ Sur le cas des **Tsiganes**, autres grandes victimes du nazisme, on consultera Guenter Lewy, *La persécution des Tsiganes par les nazis*, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (traduction de l'ouvrage américain paru en 2000).

Le réseau Internet, très facile d'accès, doit être consulté avec prudence, car les moteurs de recherche conduisent rapidement à des sites « révisionnistes » et négationnistes ; en outre, beaucoup de sites qui ne peuvent pas être soupçonnés de négationnisme contiennent des informations approximatives et de seconde main. Citons néanmoins quelques sites qui démontent minutieusement les arguments des négationnistes et apportent en outre de nombreux documents :

- ◆ <http://www.phdn.org/>
- ◆ <http://www.anti-rev.org/>
- ◆ <http://www.nizkor.org/> (en anglais)
- ◆ <http://www.holocaust-history.org/> (en anglais)